

PREMIER DISCOURS SUJET DE L'INFAILLIBILITE

*Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro,
quia debet vobis Doctorem justitiæ. (Joël, II, 23.)*

Tressaillez, fils de Sion, et réjouissez-vous dans le Seigneur votre Dieu,
parce qu'Il vous a donné un Docteur de justice.

I - La génération actuelle a vu, dans le cours de quinze années, ce que plusieurs siècles n'ont pu voir dans l'accomplissement de leurs longues périodes : deux solennelles définitions dogmatiques.

Par la première, l'immortel Pie IX faisait briller au front de la Reine du ciel la dernière étoile qui semblait manquer à sa couronne, la proclamant, à la face du monde entier, Immaculée dès sa conception même.

Par la seconde, comme par un gracieux retour de sa bienveillance, il semble que la Sainte Vierge ait voulu récompenser son Pontife bien-aimé, en invitant l'Eglise universelle, réunie tout entière au Vatican dans la personne de ses vénérables Représentants, à le choisir aussi, lui le premier des successeurs de Pierre, pour le reconnaître, par une stricte obligation de foi, Infaillible dans son enseignement pontifical.

L'une et l'autre définition émurent profondément les âmes.

Mais si la première, qui rendait un si éclatant hommage à la Sainte Vierge, n'excita généralement qu'un élan unanime de pieux enthousiasme, il n'en fut pas ainsi de la seconde, qui assurait au Pontife Romain la plus glorieuse de ses prérogatives. Les puissants accents de cette grande parole firent retentir les échos de la terre entière, mais en soulevant un double cri de nature diverse ou plutôt contraire.

D'une part, les fidèles élevèrent vers le ciel un immense cri de joie. Ils voyaient enfin leurs vœux exaucés, et ajoutèrent à la tiare de leur Père le plus brillant joyau de sa triple couronne. D'un autre côté, le monstre de l'impiété moderne fit monter jusqu'aux astres un hurlement de rage. C'est qu'il se sentait, par cet anathème, frappé mortellement au cœur comme par la pointe d'une épée.

Dans les cercles privés, dans les réunions publiques, dans les colonnes de la presse quotidienne, il s'élança furieux pour déchirer de ses cent bouches l'auguste décret, pour répandre sur lui son venin empoisonné, pour en dénaturer le sens par mille interprétations satiriques, pour faire enfin le cruel ravage que connaissent tous ceux qui ne sont pas étrangers aux luttes actuelles. Mais qu'importe ! Les clameurs des adversaires passeront, le décret restera.

Il restera comme un flambeau élevé sur la Sainte Montagne de Dieu, pour illuminer de sa flamme les ténèbres de Babylone. Il restera comme un phare étincelant, qui montre le port à ceux qui naviguent sur la mer orageuse de cette vie. Il restera comme un rempart assuré contre les coups portés par l'impiété moderne. Le Seigneur l'a dit : «Le ciel et la terre passeront, mais Ma parole ne passera point».

II - Or, cette parole divine, qui doit rester immuable à travers tous les siècles, et qui nous est transmise par l'organe du Concile du Vatican, cette parole, dis-je, j'ai cru utile d'entreprendre de l'expliquer, de l'exposer, de l'élucider. Beaucoup de nuages ont été accumulés autour d'elle, en partie par la méchanceté, en partie par l'ignorance. Il devient indispensable de les dissiper, en sorte que la lumière de la vérité s'en dégage limpide et brillante.

Mon dessein n'est donc pas tant de vous faire une démonstration complète de l'Infaillibilité Pontificale, qui maintenant est un dogme de foi, mais plutôt de vous donner de ce dogme une idée nette et précise, qui vous en fasse connaître la nature, l'extension, les conséquences.

A cet effet, je considère que tout *magisterium*, ou pouvoir d'enseigner, doit être envisagé sous un double aspect : d'abord du côté du *sujet*, c'est-à-dire de la personne en laquelle réside ce pouvoir ; ensuite du côté de l'*objet*, c'est-à-dire de la matière même sur laquelle se porte l'enseignement.

Le *magisterium* infaillible du Pontife Romain pourra donc être, lui aussi, considéré sous ce double point de vue.

Mais, comme il serait trop long de les embrasser l'un et l'autre dans une seule instruction, nous nous bornerons à parler présentement du *sujet* ou de la personne investie de l'infaillibilité, réservant à une seconde conférence la considération de l'*objet*. Dans une troisième enfin, nous achèverons de venger ce dogme des principales accusations de ses adversaires.

Tel est, Messieurs, l'objet des trois discours par lesquels j'espère établir jusqu'à l'évidence, combien les enfants de l'Église ont raison de se réjouir dans le Seigneur de la définition dogmatique de l'Infaillibilité pontificale.

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ.

PREMIÈRE PARTIE

III - Avant toute autre chose, il est nécessaire de déterminer nettement ce qu'on appelle l'état de la question.

Or voici le premier nuage qu'il faut dissiper : c'est celui qui obscurcit l'*Infaillibilité* en la confondant avec l'*impeccabilité*, comme si la première s'identifiait avec la seconde, ou du moins la supposait comme fondement.

Il est impossible d'imaginer une erreur plus absurde et plus grossière.

Lorsque nous disons que le Pape est infaillible, nous ne disons pas pour cela qu'il soit impeccable, et qu'il ne puisse dans sa conduite personnelle se ressentir, lui aussi, comme les autres fils d'Adam, des faiblesses de cette pauvre nature humaine.

Car l'Infaillibilité est un privilège donné par Dieu pour le bien de Son Eglise, et ce privilège n'a aucune connexion nécessaire avec la sainteté.

Par suite, quoique le Seigneur ait voulu que ceux qu'Il élit au ministère pontifical fussent, d'ordinaire, ornés des plus hautes vertus, cependant, afin de montrer Sa Providence toute spéciale dans le gouvernement de l'Eglise, Il a permis que quelquefois il y eût à sa tête des hommes qui, sans être entièrement irrépréhensibles dans leur conduite, fussent cependant tout à fait irréprochables dans leur enseignement.

Ce fait est tellement vrai qu'il fut signalé même par l'illustre Prélat qui, avant la définition, a été l'un des principaux adversaires de l'Infaillibilité pontificale.

Mgr l'Evêque de Sura, dans son ouvrage «*Du Concile général et de la Paix religieuse*», écrivait ce qui suit :

«On a remarqué aussi, avec raison, qu'aucun des mauvais Papes n'était tombé dans l'hérésie, et ne l'avait en rien favorisée. Et ce fait est une preuve de l'assistance que Dieu accorde à Son Eglise dans ses plus mauvais jours».

Et cependant combien n'en a-t-on pas vu, dans ces derniers temps, aller fouiller l'histoire pour y découvrir les désordres vrais ou faux de tel ou tel Pape¹ et s'en servir ensuite comme d'une arme pour combattre l'Infaillibilité !

Mais tout cela ce n'est que frapper dans le vide et donner une preuve éclatante d'ignorance, ou pour mieux dire de mauvaise foi. Est-ce qu'on n'a jamais soutenu que les Pontifes sont impeccables ?

Vous vous créez par fantaisie des ennemis imaginaires, pour obtenir l'avantage bien facile de mettre en déroute des ombres et des fantômes².

IV - Un autre nuage à faire disparaître, c'est cette phrase employée par beaucoup de gens qui parlaient d'Infaillibilité personnelle et séparée : comme si la foi du Souverain Pontife pouvait être exclusivement personnelle et séparée de la foi de l'Eglise !

Mais l'Eglise est un corps vivant, et pour que l'Infaillibilité du Chef se puisse dire séparée, il faudrait que le Chef même pût se séparer du corps ; mais alors vous auriez un cadavre et non un corps.

Non, il n'est pas possible que l'Infaillibilité du Pape soit jamais solitaire et isolée ; on ne verra jamais d'un côté le Pape seul enseigner une doctrine, et de l'autre côté les Evêques en enseigner une contraire. L'Episcopat adhérera toujours au jugement du Pontife Romain. Et pourquoi ?

¹ Ce n'est pas ici le lieu de faire l'apologie de la conduite personnelle des Papes, ni d'examiner ce qu'il peut y avoir de vrai dans les accusations qu'on leur jette à la face. Ceux qui le désirent peuvent consulter Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Eglise*, livre 59 et livre 83. Pour nous, il suffit d'en rapporter le jugement résumé qu'il en donne dans les lignes suivantes :

«Avant de mettre la main à cette *Histoire de l'Eglise*, nous avons examiné ce point à part : dans dix-neuf siècles, sur deux cent cinquante Papes et plus, il arrive d'en trouver seulement neuf ou dix sur lesquels tombe une accusation ou un soupçon de dérèglement.

Sur ces neuf ou dix, il y en a au plus trois à la charge desquels, après un premier examen, l'accusation a paru avoir quelque fondement : un dans le X^e siècle, un dans le XI^e, et l'autre dans le XV^e. En somme, un tiers au moins des Papes sont vénérés par l'Eglise comme des saints et si le monde fait tant de bruit pour dix Papes suspects, et pour trois d'entre eux qui n'ont pas vécu plus régulièrement que la plus grande partie des hommes, c'est que le monde est justement persuadé qu'un Pape, un Evêque, un Prêtre, qui ressemble au monde et qui n'est qu'un autre homme, est un mauvais Prêtre, un mauvais Evêque, un mauvais Pontife. Grande leçon et pour ceux qui doivent le devenir et pour ceux qui doivent les faire». Livre 59.

Le même historien démontre ensuite que, si quelque pape moins digne est monté sur la chaire de Pierre, cela s'est produit quand ont pris part aux élections, les factions, les hommes du siècle, les princes temporels : c'est alors qu'on a élevé à la tiare quelques hommes qui, consacrés Papes afin d'éviter des maux plus grands de schisme ou de guerre, sont devenus ensuite le déshonneur du Pontificat. Preuve nouvelle du besoin qu'a l'Eglise d'être indépendante.

² Ce n'était aussi qu'un fantôme qui fut évoqué par ceux dont le Saint Père parla, le 20 juillet 1871, à une députation de l'Académie de Religion, à peu près en ces termes : «Parmi les différents sujets que vous aurez à traiter, il y en a un surtout qui me semble d'une importance majeure : c'est de réfuter tous les sophismes dont on veut se servir pour fausser l'idée de l'*Infaillibilité* du Pape. De tous ces sophismes, le plus pervers est sans contredit celui qui voudrait attribuer à l'Infaillibilité du Pape le droit de déposer les souverains et de délier les peuples de leur obligation de fidélité. Sans doute ce droit a été employé quelquefois par des Papes dans des circonstances extrêmes : mais il n'a aucun rapport avec l'*Infaillibilité* du Pape. L'origine de ce droit n'est nullement l'Infaillibilité du Pape : c'est l'*Autorité pontificale*.

Et puis l'exercice de ce droit, dans ces siècles de foi qui respectaient dans le Pape ce qu'ils devaient respecter, c'est-à-dire le juge suprême de la chrétienté, et reconnaissaient les avantages de son tribunal dans les grandes questions entre les peuples et les souverains ; l'exercice de ce droit, dis-je, s'étendait librement (secondé comme il devait l'être par le droit public et par le consentement commun des peuples) aux plus graves intérêts des États et de ceux qui les gouvernaient.

Les temps où nous vivons sont bien changés, et il n'y a que la malice qui soit capable de confondre deux choses si différentes : le *jugement infaillible* relativement aux principes de révélation, et le droit que les Papes exercèrent en vertu de leur autorité, lorsque le bien de la société l'exigeait. Nos adversaires, du reste, le savent mieux que nous, et il est facile de voir pourquoi ils soulèvent aujourd'hui une confusion si absurde dans les idées, et mettent en avant des hypothèses auxquelles personne ne pense : c'est-à-dire qu'on cherche tous les prétextes possibles, même les plus frivoles et les plus erronés, pourvu qu'ils puissent nous causer de l'ennui et soulever les princes contre l'Eglise. Il y en a qui voudraient que j'expliquasse et mette au clair encore plus qu'elle ne l'est la *Définition Conciliaire*. Je ne le ferai pas. Elle est assez claire par elle-même, et n'a besoin ni d'autres commentaires, ni d'autre explication. Le sens vrai du décret devient facile et clair pour quiconque le lit dégagé de tout esprit passionné. Ce n'est cependant pas une raison pour que vous ne combattiez pas, par votre science et par votre talent, des erreurs qui peuvent tromper ceux qui se font illusion et fourvoyer les ignorants». (Discours du Saint Père, recueillis par le R. P. Pascal De Franciscis, traduction française authentique, t. I, XCVI, p. 202)

En effet, le mois suivant, l'illustre Père Perrone, dans une savante dissertation lue par lui à cette même Académie, expliqua magistralement ce sujet. Maintenant écoutons Voltaire : celui-là ne sera pas suspect.

« L'intérêt du genre humain, dit-il, demande un frein qui arrête les souverains et qui sauvegarde l'existence des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des Papes.

« Ces premiers Pontifes, ne se mêlant des questions temporelles que pour les pacifier, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en redressant leurs torts, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme la véritable image de Dieu sur la terre.

« Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays : lois souvent méprisées et mœurs souvent corrompues. » (*Essai sur l'Histoire générale*, tome II, page 60.)

Eh bien ! Ce que Voltaire indique comme ce qui aurait pu être, est précisément ce qui a été. (Voyez de Maistre, *Du Pape*, livre II)

Parce que ce même Esprit-Saint, qui d'abord assiste le Pape afin qu'il ne se trompe pas en prononçant son jugement, a ensuite le soin d'assister au moins un certain nombre d'Evêques, afin qu'ils conforment leur sentence à celle qui est sortie des lèvres du Pontife Romain.

Or, l'Eglise réside dans le Pape et dans les Evêques qui sont avec lui : *ubi Petrus, ibi Ecclesia*.

Donc, vous ne pouvez séparer le jugement du Pape de celui de l'Eglise, parce qu'ils ne forment qu'un seul et même jugement. Pourquoi donc parlez-vous d'Infaillibilité *personnelle et séparée* en supposant une hypothèse qui est absurde et impossible ?

V - Un troisième point à éclaircir est celui-ci : Quand le privilège de l'Infaillibilité appartient-il au Pontife Romain ?

Nous avons la réponse dans la Constitution dogmatique du Concile du Vatican.

Le Pape est infaillible, lorsqu'il définit *ex cathedra* en matière de foi ou de morale. Et il définit *ex cathedra*, lorsque, remplissant la charge de pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue pour vraie par l'Eglise universelle : « *Cum omnium Christianorum Pastor et Doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate, doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit.* »

Donc ce n'est pas lorsqu'il parle comme un autre homme, ce n'est pas lorsqu'il écrit comme docteur privé, ce n'est pas lorsqu'il expédie une lettre de congratulation à quelque particulier. Dans ces divers cas encore, sa voix a beaucoup d'autorité, et par conséquent est digne d'un respect profond, mais on ne peut pas la dire absolument infaillible. Infaillible, le Pape l'est seulement quand il parle comme Maître universel de toute l'Eglise, quand il s'élève à toute la hauteur de son autorité, quand il s'érige en Juge suprême dans les questions de foi et de morale : c'est ce que l'on veut précisément exprimer par le mot « *ex cathedra* ».

Beaucoup de gens ont raillé cette définition comme si elle eût déclaré infaillible chaque parole prononcée par le Pape en causant ou en riant. Insensés ! c'est vous plutôt qui êtes dignes de dérision, ou pour mieux dire de compassion, vous qui êtes du nombre de ceux dont il est écrit : *Quæcumque ignorant, blasphemant* (Jud. 10) : ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent.

VI - Ces nuages étant dissipés de la sorte, il devient facile de comprendre tout de suite quelle est proprement cette Infaillibilité que nous devons maintenant croire comme un dogme de foi.

D'après ce qui précède, on voit que l'Infaillibilité pontificale n'est autre chose qu'un privilège concédé par Dieu au Pontife Romain, en vertu duquel, lorsqu'il parle *ex cathedra* en matière de foi ou de morale, il ne peut tomber dans l'erreur, et cela *indépendamment de l'adhésion de l'Episcopat*.

Ces dernières paroles constituent le pivot sur lequel roulait la grande question qui a été péremptoirement résolue par le Concile du Vatican.

Il y en avait qui pensaient que les décisions du Pontife Romain avaient besoin, pour être reconnues infaillibles, de l'adhésion expresse ou tacite de l'Episcopat, soit réuni en Concile, soit dispersé dans les différents diocèses de l'univers.

Non ! a défini le Concile du Vatican : la parole du Pontife est infaillible indépendamment de l'adhésion de l'Episcopat.

Cette adhésion existera certainement et toujours ; mais ce n'est pas cette adhésion qui constitue la valeur de la parole du Pontife : au contraire, c'est la parole du Pontife qui doit déterminer cette adhésion : « *Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles sunt.* » - Les définitions du Pontife Romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

VII - Or cette doctrine, que le Sacré Concile a proposée à notre foi, sous peine d'anathème, devra-t-on l'appeler un *dogme nouveau* ?

Voici une autre équivoque qui a fait tomber dans l'erreur plus d'un imprudent, et qui a servi d'arme à plus d'un pervers.

Messieurs, l'Eglise ne crée pas les dogmes, elle les définit : elle n'invente pas les vérités, elle les conserve en dépôt.

Ce dépôt, elle l'a reçu entier et parfait de son époux Jésus-Christ : elle ne doit faire autre chose que le garder, et le mettre en évidence selon les différentes circonstances. Le dogme dont nous parlons n'est donc et ne peut être nouveau.

Il est aussi ancien que l'Eglise même, aussi ancien que les Saintes Écritures sur lesquelles il se fonde.

En effet, ouvrez l'Evangile : voyez au chapitre XVI de saint Mathieu cette parole solennelle de Jésus-Christ à Pierre : « Je te dis que "tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai Mon Eglise" : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* ». Dans cette parole, il est évident que Jésus nous présente Son Eglise sous la forme d'un édifice dont Pierre est le fondement ; et puisque l'édifice de l'Eglise ne devait pas finir avec Pierre, mais devait se perpétuer dans tous les siècles, ainsi le fondement ne devait pas finir dans la personne de Pierre, mais subsister toujours dans ses successeurs, les Pontifes Romains.

Donc, quoique le fondement premier et invisible de l'Eglise soit le Christ, *petra autem erat Christus*, il est cependant évident que Pierre a été institué par Jésus-Christ pour devenir, à Sa place, comme le fondement *second* et *visible* sur lequel s'appuie la masse de Son Eglise.

Eh bien ! dites-moi maintenant : la solidité, d'où vient elle ? de l'édifice au fondement, ou n'est-ce pas plutôt du fondement à l'édifice ? Est-ce l'édifice qui soutient le fondement, ou n'est-ce pas plutôt le fondement qui soutient l'édifice ?

Or, si les décrets du Pontife Romain avaient besoin d'être sanctionnés par l'Eglise, on se trouverait précisément en présence de cette absurdité : que l'Eglise, c'est-à-dire l'édifice, soutiendrait le fondement, qui est le Pontife, au lieu d'en être soutenue.

Il est donc évident que l'Eglise adhérera certainement toujours au Pape comme l'édifice au fondement, mais elle y adhérera en en recevant et non en lui communiquant la stabilité et la solidité.

Nous lisons également dans saint Luc au chapitre XXII : «Simon, Simon, voilà que Satan t'a demandé pour te cribler, comme le froment ; mais J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères».

Ici est ouvertement promise à la foi de Pierre l'indéfectibilité : *rogavi pro te ut non deficiat fides tua* ; mais si la foi de Pierre ne peut pas défaillir dans sa Chaire, il est donc impossible que ce qui procède de cette Chaire ne soit pas conforme à la foi, indépendamment de l'adhésion que d'autres lui donnent ou lui refusent.

Ici, en outre, est donnée à Pierre la charge de confirmer ses frères dans la foi : *confirma fratres tuos* ; mais si les jugements du Pontife n'étaient infaillibles qu'après l'assentiment des Evêques, qui ne voit alors que ce ne serait pas Pierre qui confirmerait ses frères dans la foi, mais que ce seraient plutôt ses frères qui confirmeraient Pierre ?

De même, dans l'Evangile de saint Jean, chap. XXI, le divin Rédempteur, après avoir fait en sorte que Pierre, par une triple protestation d'amour, réparât sa triple négation : «Pais, lui dit-Il, Mes agneaux, pais Mes brebis» : *pasce agnos meos, pasce oves meas* ; entendant, comme l'expliquent les saints Pères, par les agneaux les simples fidèles, par les brebis les Evêques, et de cette sorte tout le troupeau, toute l'Eglise. Or, de quel pâturage parle-t-on ici ?

Certainement d'un pâturage spirituel, savoir : de la nourriture de la vérité.

Mais si le Pape n'est pas infaillible, au lieu de la vérité il pourra enseigner l'erreur, au lieu de la nourriture il pourra donner le poison. Et alors l'Eglise entière, qui en lui vénère son Maître et son Pasteur qui lui a été donné par le Christ Lui-même, en viendra à être empoisonnée, tuée, détruite.

Et si vous prétendez que les décrets émanés du Pape pour la direction de son troupeau mystique soient examinés et approuvés par les Evêques, alors ce n'est plus le Pasteur qui paît les brebis, mais ce sont au contraire les brebis qui paissent le Pasteur, et qui le ramènent dans la bonne route s'il est égaré.

A moins donc de vouloir dénaturer tout à fait le sens des textes bibliques, il faut reconnaître dans le Souverain Pontife une Infaillibilité absolue et indépendante. *Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiae, irreformabiles sunt.*

VIII - Et en réalité, les Pontifes Romains ont toujours reconnu en eux-mêmes une semblable prérogative.

En effet, comme argumente sagement le très savant théologien Muzzarelli¹, celui-là doit être considéré comme infaillible, qui rend des décisions dogmatiques absolues, et les adresse à tous les fidèles et à tout l'Episcopat, sans en rechercher le consentement exprès ou tacite, leur ordonnant au contraire de publier et d'exécuter ses décisions, défendant de les violer sous peine d'excommunication, et réprimant les récalcitrants et les rebelles.

Or, voilà précisément ce que le Pontife Romain a fait dans tous les siècles par ses Constitutions dogmatiques : donc dans tous les siècles le Pontife Romain s'est considéré comme Infaillible, et a voulu qu'on le reconnût comme tel.

Que s'il ne l'était pas en réalité, ses Constitutions dogmatiques que seraient-elles autre chose qu'une usurpation tyrannique des droits de l'Episcopat, une présomption sacrilège contre l'Esprit-Saint, un despotisme arbitraire et subversif de l'Eglise universelle ?

Et l'Eglise aurait-elle pu, pendant tant de siècles, tolérer à sa tête un usurpateur aussi téméraire ?

Et tant de Conciles œcuméniques n'auraient-ils jamais protesté ?

Et Jésus-Christ Lui-même, malgré l'assistance promise à Son Eglise, l'aurait-Il laissée au pouvoir d'un despote et d'un tyran, non pas une année, non pas un siècle, mais pendant toute son existence presque vingt fois séculaire ?

Voilà pourtant les absurdités qu'il faut subir lorsqu'on veut attaquer la vérité !

IX - Mais ce n'est pas assez que j'aie dit que l'Eglise n'a jamais réclamé contre le droit du *Magisterium* suprême que s'attribuaient les Pontifes : je devais ajouter qu'elle l'a toujours, en mille manières, positivement reconnu et vénéré.

Et ici il me serait très facile, avec un grand étalage d'érudition, de suivre de siècle en siècle, et de vous exposer les sentences des Pères, les décisions des Conciles, la pratique constante de toute l'Eglise, qui montrent la perpétuelle et universelle croyance en l'Infaillibilité pontificale. Mais, afin d'épargner le temps, je préfère vous renvoyer au savant petit ouvrage de l'insigne Archevêque de Westminster, où la tradition de l'Eglise sur ce sujet est très clairement et très solidement exposée et démontrée. J'ajouterai seulement que cette croyance n'existait pas uniquement dans les personnes de l'Eglise ou du cloître, mais encore parmi les gens du monde.

Certes, il la professait hautement, au treizième siècle, le grand poète théologien, quand il s'écriait dans ces beaux vers :

*Avete il Vecchio e il Nuovo Testamento,
E il Pastor della Chiesa, che vi guida :
Questo vi basti a vostro salvamento.
Vous avez l'Ancien et le Nouveau Testament
et le Pasteur de l'Eglise qui vous guide :
que cela vous suffise à vous sauver.*

Et à cette grave sentence il ajoutait un avertissement qui mérite aussi d'être rappelé :

*Se mala cupidigia altro vi grida,
Uomini siate ; non pecore matte,
Si che il Giudeo tra voi di voi non rida.
Si une convoitise malsaine vous inspire autre chose,*

1 Pour le noter une fois pour toutes, outre Muzzarelli et les théologiens anciens, les écrits récents de Mgr Dechamps, de l'abbé Gualco, de l'oratorien Knox et d'autres, nous ont été d'un grand secours pour composer ces instructions. *Unicuique suum.*

soyez des hommes, et non des brebis folles,
afin que le Juif ne se rie pas de vous au milieu de vous.

Et peu avant il avait dit :

Non siate come penna ad ogni vento.
Ne soyez pas comme une plume à tout vent.

Donc ceux à qui, outre la divine Ecriture, ne suffit pas la parole du *Pasteur de l'Eglise qui les conduit*, tous ceux là, comme le déclare le Dante, sont *guidés par une convoitise malsaine, sont des brebis folles, des plumes qui flottent à tous les vents* : ils ne font que donner occasion aux Juifs et aux incrédules de se moquer d'eux.

X - Quoi encore ? La conduite même des hérétiques confirme la tradition universelle.

Car ceux-ci ont constamment travaillé, par tous les moyens, à attirer les Pontifes de leur côté, à obtenir leur approbation, ou du moins à conserver avec eux une apparence d'union.

Combien de tentatives n'ont pas faites d'abord les Ariens près du Pape Libère, les Pélagiens près de Célestin, les Eutychiens près de Léon le Grand, les Monothélites près d'Honorius, et les Iconoclastes près des deux Papes Grégoire II et Grégoire III ?

Même les chefs les plus célèbres de la Réforme protestante sont arrivés jusqu'à reconnaître ouvertement le *Magisterium* suprême du Pontife.

Voici ce que Luther écrivait au Pape Léon X : « Me voici, Saint Père, prosterné à vos pieds : approuvez ou réprouvez comme il vous plaira : j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-Christ, *qui nous gouverne et nous parle par votre bouche* ».

Et Calvin : « Dieu a placé le trône de Sa Religion dans le centre du monde, et il y a élevé un Pontife unique, vers lequel tous sont obligés de tourner les regards, pour se maintenir dans l'unité. »

Et Mélanchton : « La Monarchie suprême du Pape est très importante pour conserver parmi les divers peuples *l'Unité de la doctrine*. »

C'est ainsi que parlaient les chefs mêmes des sectes, soit par une conviction intime, soit pour se rendre favorable l'esprit des Pontifes et les gagner à leurs desseins ; et ils ne levaient jamais le drapeau de la rébellion contre la Papauté, qu'après avoir perdu tout espoir d'en avoir la faveur, ou du moins la connivence à leurs desseins¹.

Et tout cela ne démontre-t-il pas que toujours et universellement dans l'Eglise subsista la croyance que les Pontifes Romains constituaient un tribunal suprême et sans appel ? De là cette sentence de saint Augustin, désormais passée en proverbe : *Roma locuta est, causa finita est*. Rome a prononcé, la cause est jugée.

Donc l'Infaillibilité Pontificale n'est pas un dogme *nouveau*, mais une croyance ancienne *nouvellement* confirmée, une vieille doctrine à laquelle on a seulement imprimé un *nouveau* sceau inviolable par la définition dogmatique sceau duquel le poète déjà cité dirait :

E questo fia suggel ch'ogni uomo sganni.
Et que ce soit le sceau qui détrompe tout homme.

XI - Mais s'il en est ainsi, direz-vous, comment se fait-il que dans tous les siècles il y ait eu tant d'opposants ?

Il est faux, Messieurs, qu'il y en ait eu dans tous les siècles, et faux encore qu'il y en ait eu beaucoup.

Le premier qui exposa avec quelque succès la doctrine opposée, connue sous le nom de gallicanisme, fut Jean Gerson, chancelier de Sorbonne, pas avant le XV^e siècle.

D'autres théologiens l'adoptèrent ensuite, jusqu'à ce qu'en 1682, elle fut proclamée solennellement, non par toute l'Eglise catholique, non par toute la noble Eglise de France, mais seulement par un petit nombre de prélats français, dans la fameuse Assemblée gallicane.

Je ne m'arrêterai pas à vous montrer que cette fameuse déclaration gallicane fut une confusion produite, d'un côté par les prétentions despotiques du roi Louis XIV, qui voulut étendre le sceptre sur l'autel, et de l'autre par la servilité adulateur de quelques prélats, qui abaissèrent lâchement la mitre devant la couronne.

Il vous suffira, Messieurs, de savoir que cet acte fut condamné formellement par quatre Papes successifs, qu'il fut retracté par les prélats mêmes qui en avaient été les auteurs, et que Louis XIV lui-même s'en excusa auprès du Souverain Pontife. Quelle valeur pouvait donc avoir un acte pareil ?

Cependant cette triste semence ne resta pas sans porter ses fruits, surtout lorsque concoururent à la développer, en France le jansénisme et le césarisme ; en Allemagne le protestantisme et le fébronianisme, et dans l'un et l'autre pays, cet hybride catholicisme libéral, qui voudrait introduire aussi dans l'Eglise le système parlementaire, et faire également du Pape *un roi qui règne, mais ne gouverne pas*.

¹ Lorsqu'ils rompirent ouvertement avec le Pontife Romain, ils s'attribuèrent modestement cette infaillibilité qu'ils refusaient au Saint Siège. Ils en sont repris avec raison par une protestante éclairée, qui s'exprime ainsi : « Le droit d'examiner ce qu'on doit croire est le fondement du protestantisme. Cependant les premiers réformateurs ne l'entendaient pas ainsi. Ils croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain aux limites de leurs propres lumières : mais ils *avaient tort* en espérant que les autres se soumettraient à leurs décisions *comme infaillibles*, eux qui rejetaient toute autorité de ce genre dans la Religion catholique. » (Mme de Staël, *De l'Allemagne*, tome IV, page 2)

A merveille. Mais cette dame en voulant soutenir, en bonne protestante, son principe du libre examen, n'a pas fait attention que dans les choses de foi existent réellement *les colonnes d'Hercule de l'esprit humain*, c'est-à-dire les limites qu'il ne doit pas dépasser : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* (Rom. 12) : et qui veut se heurter contre ces colonnes et pousser au-delà son libre examen ne fera que se briser la tête : *Scrutator majestatis opprimetur a gloria*. (Prov. 25)

Mais qui nous donne ces colonnes ? Qui nous dit jusqu'où l'esprit humain peut s'avancer dans la recherche des vérités révélées ? Voilà de nouveau la nécessité d'avoir un Maître suprême et infaillible. Mais nous en parlerons tout à l'heure.

Ceux-ci ne réfléchissent pas que les formes des gouvernements civils, étant choses purement humaines, peuvent être libres et par conséquent aussi variables : mais la constitution de l'Eglise ne peut être ainsi façonnée à notre manière ; nous devons la prendre des mains de Jésus-Christ telle qu'Il l'a faite, ni plus ni moins.

Si cela ne plaît pas à quelqu'un, soit : le Seigneur est-il obligé à faire notre bon plaisir, ou bien nous celui de Dieu¹ ?

Voilà, en abrégé, l'origine et les vicissitudes d'une opposition plus bruyante que nombreuse ; voilà les agissements de ce gallicanisme, qui eut son berceau à Paris, et trouva son tombeau dans le Concile du Vatican.

Écrivez sur cette tombe : Il naquit illégitime et fourbe ; il vécut et mourut anathématisé !

XII - « Mais si l'Infaillibilité pontificale a toujours été la croyance de l'Église, pourquoi donc n'en est-on pas venu depuis longtemps déjà à une définition dogmatique ? » Par une raison bien simple, Messieurs ; c'est qu'avant il n'y avait pas de contradicteurs.

La sainte Eglise n'a coutume de définir un dogme que quand il est attaqué : précisément, comme vous ne pensez à mettre en avant les droits que vous avez sur une terre ou sur une maison, que lorsque vous voyez quelqu'un se lever pour vous les contester, en troublant votre paisible possession.

C'est ainsi que l'Église a défini à Nicée la divinité du Verbe contre Arius, et à Constantinople la divinité du Saint-Esprit contre Macédonius : mais la divinité du Père, je ne sache pas qu'elle l'ait été jamais formellement définie, parce que personne n'a jamais pensé à l'attaquer.

Donc, n'avoir pas défini plus tôt l'Infaillibilité Pontificale n'est pas une objection contre elle ; c'est, au contraire, une preuve en sa faveur, parce que cela signifie qu'elle était spontanément reconnue de tout le monde.

A peine le gallicanisme se dressa-t-il pour la combattre, que l'Église se leva pour la défendre par la voix des quatre Pontifes sus indiqués.

Récemment, enfin, elle la formula solennellement dans le premier Concile où elle se rassembla.

Car il faut observer que depuis l'Assemblée gallicane on n'avait encore tenu aucun Concile œcuménique. Celui de Trente, qui a été le dernier, est antérieur au gallicanisme de plus d'un siècle.

Comment donc s'étonner que le gallicanisme n'eût encore été condamné par aucun Concile, puisqu'il n'en avait pas été tenu depuis cette époque ?

XIII - Mais désormais, reprenez-vous, ils seront tout à fait superflus ? A quoi bon un Concile, si déjà la parole du Pape est infaillible ?

Il est vrai, Messieurs, que la parole du Pape est infaillible : mais, outre que le Concile peut lui être d'un grand secours pour préparer sa décision avec la maturité nécessaire, qui ne voit que lorsqu'il prononce son jugement avec le concours et l'approbation de tout un Concile, ce jugement reçoit extrinsèquement un éclat plus brillant, une majesté plus solennelle, et, par conséquent, est plus propre à inspirer aux peuples la vénération et l'obéissance ?

Donc, l'Infaillibilité Pontificale étant admise, il ne s'en suit pas que les Conciles soient inutiles ; il en résulte seulement qu'ils ne sont pas absolument nécessaires ; et cela je l'accorde de bon gré ; bien plus, c'est ce qui me fournit une dernière preuve à l'appui de notre sujet.

XIV - Supposez pour un instant que la voix du Pape ne fût pas par elle-même infaillible, mais qu'elle le fût seulement lorsqu'elle est unie à celle d'un Concile œcuménique : j'en déduis de suite que le Seigneur n'aurait pas pourvu dans ce cas assez largement aux besoins de Son Eglise.

Est-ce donc bien facile que de pouvoir rassembler un Concile ?

Une fois rassemblé, est-ce encore chose aisée de le mener rapidement à bonne fin ?

Du Concile de Trente à celui du Vatican, trois cents ans se sont écoulés ; de celui-ci au futur Concile (si toutefois il y en a un), Dieu seul sait combien d'années se passeront encore.

Et si dans ce laps de temps il surgit des questions substantielles ayant rapport à la foi ou à la morale, les fidèles n'auront donc personne à qui recourir pour connaître avec certitude la vérité ?

Ou, si une parole non infaillible est sortie du Vatican, seront-ils obligés d'attendre que la nouvelle de l'adhésion des Evêques à la sentence pontificale leur arrive de l'un à l'autre pôle, par l'agence Havas ou Stefani, comme on attend la ratification des contractants dans un traité de commerce ? Évidemment non !

Si donc il n'y avait dans l'Eglise que le *Magisterium* intermittent des Conciles, ou celui plus ou moins incertain et difficile à vérifier de toute l'Eglise dispersée, et non le *Magisterium* vivant, continu et très manifeste du Siège de Rome, qu'advierait-il alors du monde ?

Cette raison, si elle est valable en tout temps, a de nos jours, comme d'autres l'ont judicieusement observé, une valeur toute particulière.

¹ Écoutons à ce sujet deux hommes des plus savants parmi les protestants. Le célèbre Puffendorf nous a laissé ces paroles :

« Que le Concile soit supérieur au Pape, c'est une proposition qui naturellement doit être admise par tous les protestants. Mais que les catholiques qui considèrent Rome comme le centre de toutes les Églises, et le Pape comme l'Évêque œcuménique, adoptent eux aussi ce même sentiment, c'est une chose qui n'est pas médiocrement absurde : parce que la proposition qui place le Concile au-dessus du Pape établit une véritable aristocratie, tandis qu'au contraire l'Église Romaine est une monarchie. » (Puffendorf, *De habitu Relig. Christ. ad vitam civilem*, §88.)

De même Mosheim, examinant le sophisme des Gallicans et les Jansénistes, que le Pape est bien supérieur à toute Église prise à part, mais non à toutes les Églises réunies, répond de la sorte : « Alors on pourrait soutenir avec autant de bon sens que la tête préside bien à chaque membre séparément, mais non pas au corps qui est l'ensemble de ces membres : ou qu'un souverain domine bien chacune des villes qui composent une province, mais non la province elle-même. » (Mosheim, *Dissert.*, tome I.)

Nous vivons dans un siècle, qui d'un côté se glorifie de professer parmi les autres libertés celle de l'erreur, et de l'autre a sous la main tout prêts mille moyens très faciles de la propager. La presse, la vapeur, le télégraphe font qu'une erreur émise aujourd'hui à Paris ou à Florence est le lendemain répandue dans le monde entier.

Or, vous semble-t-il que la divine Providence ait pu permettre à l'erreur une aussi grande facilité de se propager, sans y opposer au moins un moyen de répression d'une rapidité et d'une facilité égales ?

Le Seigneur voudra-t-il laisser sur cette terre ses enfants exposés à être le jouet de quiconque saura le mieux les circonvenir, à être courbés comme des roseaux au gré de tout vent qui souffle, de quelque côté qu'il vienne ?

Tout l'ordre religieux et moral est vivement assailli, les bases de la vie sociale chancellent, un volcan souterrain menace de s'ouvrir sous nos pieds : et le Seigneur pourrait nous laisser ici dans les ténèbres, sans arme et sans défense, sans un point d'appui pour nous soutenir, *ut simus sicut parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ* (Eph. IV), en sorte que nous soyons comme des petits enfants qui flottent, emportés çà et là à tout vent de doctrine ?...

Ah ! non, non heureusement, cela n'est pas possible.

L'erreur aujourd'hui lève-t-elle la tête ?

Qu'il y ait demain une voix qui la condamne avec une autorité suprême et irréfragable.

L'erreur aujourd'hui trompe-t-elle les esprits faibles ?

Qu'il y ait demain un enseignement infaillible qui détrompe les intelligences : je dis demain, et non après des années et des siècles, comme le ferait un Concile, parce qu'alors le remède serait tardif.

Mais ce *Magisterium* toujours debout et vigilant, où le trouver ?

De cette Babylone de confusion je porte mes regards vers les hauteurs, et là, sur la sainte montagne, je vois s'élever une Chaire, la plus sublime et la plus auguste qu'il y ait sur la terre. Seule entre tous les trônes du monde, malgré les efforts que la terre et l'enfer ont faits pour la renverser, je la vois rester immobile depuis plus de mille huit cents ans, par la protection la plus manifeste du Ciel. Seule, je la trouve dans une période de temps aussi longue, toujours exempté d'erreur, toujours semblable à elle-même dans ses doctrines. Seule, je l'entends appeler d'une voix unanime par tous les fidèles de dix-neuf siècles, colonne et fondement de vérité, et se montrer telle en effet dans toute circonstance. Sur cette Chaire, aujourd'hui encore, je vois assis Pierre dans son successeur ; ce Pierre auquel Vous, Seigneur, Vous avez dit de paître Votre troupeau, de confirmer ses frères, de les guider par le droit chemin : en dehors de lui, je ne vois dans le monde entier qu'incertitude, délire, confusion, vertige : à lui donc, guidé par mon besoin et par Votre main, Seigneur, à lui je m'adresse pour avoir une règle de sûreté : si de cette manière je me trompe, l'erreur est Vôtre : *Domine, si error est, a te decepti sumus*. Mais il est impossible que Vous vouliez nous tromper : qu'il parle donc, Votre Vicaire auguste, et nous croirons que Vous-même Vous nous parlez par sa bouche ; sa parole sera pour nous un oracle, et tout remplis d'un saint respect et d'une sainte allégresse, nous nous écrierons : « Faites silence, ô peuples, car Dieu parle »¹.

SECONDE PARTIE

XV - Ici il y aurait à dire un mot de cette vaine terreur répandue par plusieurs qui, dans cette définition dogmatique, voulaient voir un péril, un malheur et presque une calamité générale, lorsqu'elle n'a été et ne pouvait être qu'une source de biens inestimables. Car ce grand acte a été premièrement avantageux à l'Église, en faisant disparaître cette scandaleuse distinction de gallicans et d'ultramontains, qui divisait les esprits et qui empêchait l'unité catholique de se montrer dans tout l'éclat de sa beauté.

Il fut donc avantageux à l'Épiscopat et à la Hiérarchie ecclésiastique entière, qui reçut un accroissement de force d'une plus grande vigueur du principe, origine de sa juridiction.

Il fut avantageux et en même temps glorieux et consolant pour les fidèles, qui saluèrent, avec un cri de joie, dans l'honneur de leur Père, leur propre honneur.

Enfin il fut avantageux encore à la Société tout entière, car il porta remède à la plaie la plus profonde de notre siècle, en remettant en honneur le principe d'autorité, si méconnu de nos jours.

¹ Il nous est agréable de pouvoir appuyer ce que nous avons dit dans ce dernier paragraphe de l'autorité d'un protestant d'une intelligence éminente, et qui est considéré comme le premier philosophe de l'Allemagne.

« Puisque Dieu, Très Bon, Très Grand, a établi l'Église sur cette terre comme une Cité Sainte fondée sur une montagne, comme Son épouse sans tache et l'interprète de Sa volonté ; puisqu'Il a si vivement recommandé le maintien de son unité dans l'univers par le lien de la charité ; et puisqu'Il a ordonné à tous de L'écouter sous peine d'être confondus avec les païens et les publicains, il s'ensuit de là qu'Il doit avoir déterminé le mode par lequel la volonté de l'Église, interprète de la volonté divine, puisse se faire connaître.

« Et ce mode déjà nous pouvons l'apprendre par l'exemple des Apôtres, qui dans les premiers temps représentaient le corps de l'Église. Ceux-ci, dans le Concile de Jérusalem, formulent leurs décisions en ces termes : *Il a plu au Saint-Esprit et à nous*.

« Et ce privilège de l'assistance du Saint-Esprit n'a pas cessé dans l'Église à la mort des Apôtres, mais il doit durer jusqu'à la consommation des siècles, et il s'étend dans tout le corps de l'Église par les Evêques successeurs des Apôtres.

« Mais, puisque les Conciles ne peuvent pas être réunis en permanence, ni même être convoqués fréquemment, et puisqu'il est néanmoins nécessaire que la personne de l'Église soit toujours vivante et subsistante, afin que sa volonté puisse être connue, on a dû admettre, d'après le droit divin lui-même, d'après les mémorables paroles adressées par le Christ à saint Pierre et d'après le sentiment de toute l'Église, qu'un des Apôtres, et après lui un des Evêques son successeur, soit revêtu d'un pouvoir plus grand, afin que, Centre visible de l'Unité, il puisse servir de lien au corps de l'Église, pourvoir aux intérêts communs, convoquer au besoin des Conciles, les diriger quand ils sont réunis, et, en leur absence, *veiller à préserver de tout danger la République chrétienne*.

« Or, comme il est manifeste, par la tradition constante des anciens, que c'est dans la capitale du monde, c'est-à-dire dans Rome, que l'Apôtre Pierre a gouverné l'Église, qu'il a subi le martyre, et qu'il a désigné son successeur, et comme aucun autre Evêque ne peut faire venir son pouvoir d'une pareille origine, c'est donc à juste titre que nous reconnaissons l'Evêque de Rome pour le Prince des Pasteurs. » (Leibnitz, *Systema Theologicum*, pag. 127 et 128. Edit. Lacroix.)

Que de choses quelques catholiques de nos jours pourraient apprendre de ce protestant !

XVI - Mais les protestants n'y trouveront-ils pas un empêchement de plus pour se convertir au catholicisme ?

Sans citer le jugement si connu de l'Archevêque de Westminster et de l'Evêque de Genève qui, vivant parmi les protestants, sont en cette matière, les juges les plus compétents, un célèbre publiciste anglican, même avant la définition, faisait observer que « le Dogme de l'Infaillibilité Pontificale aurait facilité les conversions, plutôt que créé de nouvelles difficultés ». Et depuis plusieurs années déjà l'expérience nous montre que les protestants qui se convertissent sincèrement ne s'arrêtent pas à moitié chemin. Les noms illustres des Stolberg, des Schlegel, des Haller, des Hurter, des Werner, des Manning, et de bien d'autres, en sont la preuve la plus claire et la plus éloquente.

XVII - Mais les incrédules ?...

- Que pour eux aussi réponde un de leurs principaux organes (le Siècle) : « Une position nette et précise vaut bien mieux qu'un état de choses confus et embrouillé.

Quoi donc, est-ce que l'Infaillibilité du Pape n'existait pas de fait pour les Catholiques ? Or, n'est-il pas mieux que ce qui existe de fait soit confirmé encore par le droit ? »

Que cette définition arrache de la bouche de l'incrédule un blasphème de plus, soit ! Mais, pour épargner un blasphème à l'incrédule, devra-t-on fermer la bouche à Notre-Seigneur Jésus-Christ et mettre sous le boisseau la lumière de Son Evangile ?

Avec cette règle, Messieurs, nous serions encore dans les ténèbres du paganisme : car l'Evangile ne s'est fait un chemin dans le monde qu'en passant à travers les blasphèmes de ses contradicteurs.

Mais, alors comme aujourd'hui, le ciel ne s'émut pas des blasphèmes de la terre.

XVIII - Mais à l'égard des Catholiques, beaucoup d'entre eux, même après la définition, la combattent encore, ou du moins sont hésitants : cette définition a mis le trouble dans les consciences.

Ah ! c'est ici précisément que je vous attendais : car où vous voudriez bien m'opposer un grand scandale, je veux au contraire vous montrer un grand avantage.

Oui, il est avantageux pour l'Eglise que certains maux latents se soient révélés, et que les principes morbides qui étaient auparavant à l'état de stagnation dans son corps se soient finalement manifestés à la surface : par cette crise, sa situation ne pourra que s'améliorer.

Laissant à part toute figure, c'est un bien pour l'Eglise que les faux amis se soient montrés des ennemis véritables, que de traîtres serviteurs aient jeté le masque, qu'ils soient ouvertement sortis de la maison et qu'ils l'aient par là délivrée d'un triste encombrement.

Qu'il en soit ainsi de tous ceux-là, disait saint Paul : *Utinam abscindantur qui vos conturbant.* (Gal. V. 12)

Ne croyez pas que leur défection commence d'aujourd'hui ; mais c'est aujourd'hui seulement qu'elle s'est ouvertement montrée. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas des nôtres, comme l'a déjà dit saint Jean : *Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis.* (Jo. II. 19)

Maintenant ils se montrent ce qu'ils sont, c'est mieux : plutôt mille ennemis qu'un faux ami¹.

Le prophète Siméon disait déjà de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il était établi pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre : *Positus est hic in ruinam et resurrectionem multorum in Israel, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.* (Luc. 11. 34)

C'est ce qui est arrivé de Son Vicaire, particulièrement en cette grande circonstance où il fut déclaré Infaillible.

Lui aussi, *positus est in resurrectionem*, pour ces bons fidèles, qui avaient toujours cru à l'Infaillibilité pontificale, et qui en ont accueilli avec tant de joie la solennelle déclaration.

In resurrectionem, - pour ces égarés, qui, en toute bonne foi d'abord, avaient d'autres principes, et qui ont courbé leur front avec tant de docilité.

In resurrectionem, - principalement pour ces vénérables Prélats, qui après avoir fait une opposition, qui était pleinement dans leurs droits, dès que le Dogme catholique fut défini, l'acceptèrent eux aussi, montrant la puissance surhumaine de notre foi, qui sait subjuguier les intelligences même les plus élevées.

Pour tous ceux-là, le Vicaire du Christ déclaré Infaillible, *positus est in resurrectionem*.

Mais en même temps, *positus est in ruinam*, pour ces Janus à double visage, pour ces nouveaux Luther de l'Allemagne, qui se croient les flambeaux vivants de la Théologie, et sont au contraire les lampes funéraires de l'hérésie.

In ruinam, - pour ces prétendus réformateurs du catholicisme en Suisse, qui de brebis infectées qu'ils étaient dans leur propre pays, se sont transformés en pasteurs d'un bercail étranger, y entrant autrement que par la porte.

¹ Que ceux qui sont si faciles à se scandaliser des défections d'aujourd'hui veuillent bien écouter comment, en pareilles circonstances, s'exprimaient les Saints Pères dans les premiers siècles de l'Eglise.

« Que personne ne croie qu'ils sont bons ceux qui se séparent de l'Eglise » : *Nemo existimet bonos ab Ecclesia posse recedere.*

SAINT CYPRIEN. (*De Unit. Eccl.*)

« Personne ne passe du côté des hérétiques que le pécheur » : *Non enim quisquam in eos sectandos incidit, nisi peccator.*

SAINT AUGUSTIN. (*In Psalm. 10.*)

« La faiblesse de la foi fait la force de l'hérésie » : *Hæreses apud eos multum valent, qui in file non valent.*

TERTULLIEN. (*De præscript.*, Cap. 2.)

« C'est l'amour des biens de la terre qui en séduit un grand nombre » : *Decepit multos patrimonii sui amor coecus.*

SAINT CYPRIEN. (*De Lapsis.*)

Que se passe-t-il encore de nos jours ? L'ambition de se faire un nom comme Érostrate, le désir d'un emploi, la manie de complaire à certains puissants, mène au prix de l'âme. *Ilia fuerunt vincula, illæ catenæ quibus et virtus retardata est, et fides pressa, et mens victa :*

« Tels ont été les liens qui ont enchaîné les courages, opprimé la foi et vaincu les intelligences. » Ames abjectes, comme celles dont parlait Énée Sylvius au chancelier Schlik, lesquelles, pour plaire à quelque idole alors à la mode, auraient renié non seulement le Pape, mais aussi le Christ : *Non solum Papam, sed Christum etiam negaremus !!!*

In ruinam, - pour ces apostats, de l'Italie également, qui hier faisaient vœu d'obéissance, et trouvent aujourd'hui plus commode de jeter le froc, en criant : *Non serviam* ; qui hier faisaient vœu de pauvreté et trouvent aujourd'hui plus sûr de serrer dans leurs mains la bourse de Judas ; qui hier faisaient vœu de chasteté et trouvent aujourd'hui plus doux de donner le bras à ce qu'il leur plaît d'appeler leur femme.

Pour tous ceux-là, je le répète, *positus est in ruinam*, s'ils ne se hâtent pas de réparer par une rétractation publique les scandales publics donnés à l'Eglise.

Veuille le Seigneur dans Sa miséricorde toucher leurs cœurs !

Mais, quoi qu'il en adviene, empressons-nous de nous serrer autour de Pierre avec une fermeté toujours plus inébranlable : faisons en sorte que le Christ, dans Son Vicaire, ne soit pas pour nous une cause de ruine, mais de salut : pour cela, rappelons-nous toujours que la parole de vie et de résurrection, la parole véritablement infaillible, ne vient ni de Munich, ni de Paris, ni de Londres, ni d'ailleurs. Elle vient... du Vatican.

DEUXIÈME DISCOURS : OBJET DE L'INFAILLIBILITÉ

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ. (JOEL II, 23.)
Tressaillez d'allégresse, fils de Sion, et réjouissez-vous dans le Seigneur votre Dieu, parce qu'Il vous a donné un Docteur de justice.

I - Étrange contradiction de la nature humaine ! L'homme est né pour la vérité, son intelligence en a un immense besoin, son cœur un ardent désir et comme une insatiable faim, et cependant rien chez lui de plus fréquent que de prendre l'erreur pour la vérité, et le poison pour la nourriture.

Et ce n'est pas tout : S'il se présente à son esprit sur le même sujet, d'un côté la vérité, et de l'autre le sophisme, ce sophisme par son faux éclat fascine et attire à lui l'intelligence, de telle manière qu'il ne laisse presque plus le loisir de fixer l'œil sur la lumière sereine, paisible et modeste, qui entoure comme d'une auréole le front de la vérité.

Proposez un sophisme à cent individus, sur l'existence de Dieu, sur la spiritualité de l'âme, sur la vie future et d'autres vérités incontestables, même au jugement de la philosophie naturelle : tous le sentiront ; mais ce sera beaucoup si, parmi ces cent, dix pourront le combattre et se dégager de cette espèce de fascination.

Or, comment se fait-il que l'homme, incliné par nature vers la vérité, semble ensuite, en pratique, plutôt porté vers l'erreur ?

Cette contradiction, comme tant d'autres qu'on observe dans l'homme, ne trouve une explication complète que dans ce premier désordre, d'où tous les autres sont émanés : je veux dire dans cette rébellion primitive de l'homme contre Dieu, qui entraîna avec elle, par un très juste châtement, la rébellion et le désordre de la nature humaine elle-même. Il n'y aurait donc que des grâces infinies à rendre au Seigneur, si, au sein d'une corruption aussi grande de la nature humaine, au milieu d'un tel aveuglement, d'une telle faiblesse de notre intelligence, Il nous avait donné un moyen sûr de discerner au moins dans les choses d'une plus grande importance, telles que sont celles de l'ordre religieux et moral, la vérité d'avec l'erreur. Eh ! bien, voilà ce qu'il a réellement fait par l'institution du Pontificat Romain.

Il a établi un *Magisterium* infaillible, qui ne peut enseigner que le vrai ; il a allumé un flambeau au milieu des ténèbres ; il a dit à l'homme : Suis cette lumière, et n'aie pas de crainte de t'égarer jamais.

Exultate, filii Siun, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ.

Tressaillez d'allégresse, fils de Sion, et réjouissez-vous dans le Seigneur votre Dieu, parce qu'Il vous a donné un Docteur de justice.

II - C'est là le grand bienfait dont je vous ai expliqué la nature dans le discours précédent, et dont aujourd'hui je m'appête à vous démontrer aussi l'étendue.

Il ne suffit pas, en effet, Messieurs, de déterminer en quoi consiste le grand privilège de l'Infaillibilité Pontificale, et comment celui-ci n'est nullement un Dogme nouveau, mais au contraire est fondé sur les Ecritures Saintes et sur la Tradition, et reconnu par la pratique constante de tous les siècles.

Outre ce qui regarde le sujet ou la personne dans laquelle réside cette Infaillibilité, il faut encore expliquer avec soin ce qui constitue son *objet*, c'est-à-dire établir quelles sont les matières qui appartiennent à l'enseignement Pontifical infaillible. Car à quoi bon savoir que le Pape est infaillible, si nous ne savons encore en quelles choses il est infaillible ?

De plus, il est évident que le droit qui est en lui d'enseigner et le devoir qui est en nous de nous soumettre étant deux choses corrélatives, nous ne pourrions jamais savoir jusqu'où s'étend notre devoir d'acquiescement, si nous ne savions pas jusqu'où s'étend son droit, son autorité d'enseignement.

Donc soit pour connaître la grandeur du bienfait divin, soit pour apprendre l'étendue de notre devoir, il est de toute nécessité d'examiner posément les limites dans lesquelles s'exerce l'enseignement Pontifical infaillible.

Suivez-moi donc avec attention, vous mettant bien dans l'esprit, chose que peut-être il me sera utile de vous rappeler ensuite, qu'en vous parlant de l'Infaillibilité Pontificale, je ne parle pas d'une chose pénible, je parle d'un bienfait.

PREMIÈRE PARTIE

III - Quelle est donc la sphère de l'Infaillibilité Pontificale dans son enseignement ?

D'après la définition du Concile du Vatican, le Pontife Romain est infaillible « lorsqu'il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue pour vraie par l'Eglise universelle : *Cum pro suprema sua apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit.*

Sentence courte, Messieurs, mais substantielle et renfermant en elle-même de nombreuses applications. Pour les bien comprendre, il faut présupposer deux principes fondamentaux et incontestables.

L'un, c'est que l'objet de l'Infaillibilité Pontificale est identique à celui de l'Infaillibilité de l'Eglise.

Car étant certain que l'Eglise, dans ses définitions, n'est infaillible qu'autant qu'elle est unie et subordonnée au Souverain Pontife qui est le chef de ce corps mystique, il s'ensuit que l'Eglise et le Souverain Pontife ne font pas deux *Magisterium* ou deux tribunaux, mais un seul tribunal, un *Magisterium* unique, qui a une double manière d'émettre ses jugements, savoir : par l'entremise du Chef seul, ou par l'organe des membres principaux joints à leur Chef.

Donc nous pourrions dorénavant nous servir indistinctement de ces deux phrases : Infaillibilité Pontificale et Infaillibilité de l'Eglise, parce que la première s'étend autant que la seconde.

Et cela a été également et expressément défini par le Concile : *Definimus Romanum Pontificem... ea infallibilitate polere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam... instructam esse voluit* : - Nous définissons que le Pontife Romain jouit de l'Infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue Son Eglise.

IV - L'autre principe, c'est que, pour connaître jusqu'où s'étend cette Infaillibilité, il n'y a pas de meilleur moyen que de consulter le Pontife et l'Église elle-même.

En effet, une fois admis que le Pontife est le Vicaire du Christ, établi par Lui comme Docteur Infaillible et juge sans appel, une fois reconnues ses lettres de créance, par lesquelles il se présente à nous comme ambassadeur de Dieu, la raison veut que nous croyions à sa parole lorsqu'il nous expose l'objet et le but de sa mission ; la raison veut que lorsqu'il déclare que telle ou telle matière est comprise dans les limites de son *Magisterium*, nous l'y tenions pour réellement comprise.

Et en effet, quel Docteur et quel juge serait-il, s'il ne savait pas même quelles sont les matières de sa compétence et quelles sont celles qui n'en sont pas ; ou si, le sachant, il s'arrogeait une autorité, que lui-même saurait ne pas lui appartenir ! Dans le premier cas, il serait ignorant ; dans le second, il serait usurpateur ; dans l'un comme dans l'autre, son tribunal serait inutile, parce qu'on pourrait contester ses décisions, ou au moins les mettre en doute. Qui sait, dirait-on, s'il n'a pas dépassé les limites de ses attributions ?

Si l'on veut donc que son tribunal puisse servir à quelque chose, il est nécessaire de regarder pour certain que non seulement il ne peut pas errer dans sa sphère ; mais de plus, que c'est à lui de connaître et de déterminer celle qui lui a été assignée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Autrement, qui devra la déterminer ? Un autre tribunal ?

Mais alors le tribunal pontifical, devant subir une révision ou un contrôle, n'est plus suprême et sans appel.

Par conséquent, le seul fait de voir que le Souverain Pontife prononce une sentence sur un objet donné, et qu'il la prononce *ex cathedra*, comme Vicaire de Jésus-Christ et Docteur suprême des fidèles, doit être pour nous un argument pour conclure que cet objet appartient réellement à sa juridiction ; et nous ne pouvons chercher une meilleure explication de son pouvoir, qu'en observant de quelle manière il l'exerce.¹

V - Ce point établi, examinons comment l'Église a compris et exercé ce divin *Magisterium* qui lui a été confié par le Rédempteur.

Il lui avait dit : Toute puissance M'a été donnée dans le ciel et sur la terre : allez donc, et enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que Je vous ai commandé : *Data est mihi omnis potestas a Deo in caelo et in terra : euntes ergo docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quicumque mandavi vobis.* (Matth. XXVIII)

Et encore : Le Paraclet, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en Mon Nom, vous enseignera toutes choses... Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité : *Paracletus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia... Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* (Jo. XIV et XVI)

Par ces paroles, d'un caractère aussi universel, on voit clairement exprimée toute l'étendue du pouvoir de l'Église dans son enseignement.

En d'autres termes, on voit que toute l'économie du salut du genre humain, tout ce que les hommes doivent croire et faire pour arriver à se sauver, relève entièrement de l'autorité de l'Église enseignante et tombe, par conséquent, sous l'objet de son infaillibilité.

Cette extension a été sagement renfermée par le Concile du Vatican dans ces paroles : *Cum doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit. Doctrinam de fide*, voilà les choses qu'il faut croire ; *doctrinam de moribus*, voilà les choses qu'il faut faire afin d'obtenir la vie éternelle.

VI - Que personne cependant ne croie que ces paroles doivent se restreindre aux vérités explicitement révélées ou aux seuls dogmes : quand au contraire il est certain que l'Infaillibilité Pontificale embrasse encore ces autres vérités de l'ordre spéculatif ou pratique qui se rattachent à celles qui ont été révélées, c'est-à-dire toutes les vérités qui ont une connexité nécessaire avec la foi et la morale, et par conséquent avec l'éternelle félicité.

Écoutez en effet, avec quelle clarté et quelle énergie, même avant la définition dogmatique, notre immortel Pontife s'expliquait à ce propos dans sa fameuse Encyclique *Quanta cura*, adressée à tous les Evêques de l'univers :

« Nous ne pouvons passer sous silence la *témérité* de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que, sans péché et sans détriment de la profession de foi catholique, on peut refuser l'obéissance et l'assentiment à ces ju-

¹ « Qu'on ne dise pas au Souverain Pontife ce que les Juifs dirent au Christ : « *C'est Toi qui rends témoignage de Toi-même : Ton témoignage n'est pas vrai.* » Comme Jésus répondit alors : « *Mon témoignage est vrai, parce que Je ne suis pas seul, mais en Moi parle encore le Père qui M'a envoyé.* » (Jo. 8.) Ainsi le Pape peut dire : « *Mon témoignage est vrai, parce que je ne suis pas seul, mais en moi parle aussi le Christ qui m'a envoyé.* »

La vérité est que chaque autorité suprême a le droit de se rendre témoignage à elle-même et de s'affirmer elle-même. Dieu s'affirme lui-même : *Ego sum qui sum* - Je suis celui qui suis. - Le Christ s'affirme lui-même : *Ego sum alpha et omega, principium et finis.* - Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. - *Non venit ad Patrem, nisi per me.* - Personne ne vient à Mon Père que par Moi.

Le Souverain s'affirme lui-même et condamne qui conteste son autorité. Les Parlements s'affirment eux-mêmes en se déclarant la représentation légitime de la nation.

De même le Pape aussi peut s'affirmer lui-même en déclarant le pouvoir et les prérogatives qu'il a reçus du Christ. Le premier exemple, saint Pierre l'a donné, lorsque, dans le Concile de Jérusalem, il affirma sa propre autorité, en déclarant que, par ordre divin, les nations devaient recevoir de sa bouche la parole de Dieu et prêter foi à cette même parole : *Ab antiquis diebus Deus in nobis elegit per os meum audire gentes verbum Evangelii et credere.* (Act. 15.) - En des jours déjà anciens, Dieu m'a choisi parmi vous afin que les gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Évangile et qu'ils crussent.

Par ces paroles, on pourrait bien dire que saint Pierre définissait dès lors, *sacro approbante Concilio*, l'Infaillibilité Pontificale. Certes, la bouche dont les peuples doivent recueillir la parole de vie, et à laquelle ils sont tenus de croire, ne peut être trompeuse. »

(*Civiltà Cattolica*, 19 février 1870.)

gements et décrets du Siège Apostolique dont l'objet se rattache au bien général de l'Eglise, à ses droits et à sa discipline, *pourvu qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs* ; car il est manifeste aux yeux de tous combien cette doctrine est contraire au dogme catholique du plein pouvoir que le Pontife Romain a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, de paître, de conduire et de gouverner l'Eglise universelle ».

De ces paroles du Maître suprême dérive naturellement ce raisonnement :

Par sentence du Pontife Pie IX, on ne peut sans péché et sans atteinte à la profession de foi catholique refuser l'obéissance et l'assentiment à ces jugements et décrets du Siège Apostolique, qui ont rapport au bien général de l'Eglise, à ses droits et à sa discipline, *même s'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs* : et ceux qui affirment le contraire sont des *téméraires*, des *rebelle*s à la saine doctrine ; ils soutiennent une doctrine *contraire à un dogme catholique*.

Or, on ne pourrait affirmer tout cela, si le Pape, en de semblables jugements et décrets, n'était pas infallible ; parce qu'autrement nous serions obligés, sous peine de pécher et de porter atteinte à la profession de foi catholique, de croire comme vrai ce qui pourrait être faux. Donc, aussi dans des jugements de cette sorte, le Pape jouit du privilège de l'Infaillibilité.

Donc, cette Infaillibilité ne se limite pas aux dogmes, c'est-à-dire à ces points qui appartiennent immédiatement à la foi et à la morale, mais elle s'étend à tout ce qui a rapport au bien général, aux droits et à la discipline de l'Eglise qui lui a été confiée par le Rédempteur, et se rattache à la foi et à la morale chrétienne.

VII - Mais pour en venir davantage à la pratique, et pour connaître plus en détail dans les cas particuliers la matière de l'Infaillibilité Pontificale, raisonnons de la sorte sous la conduite d'un illustre théologien (Knox)

Il est indubitable que tout le dépôt de la révélation divine est confié à l'Eglise et à son Chef vénérable, le Pontife Romain, lequel a le droit de tirer de ce dépôt les vérités qu'il juge plus opportun de mettre davantage en lumière : c'est ainsi qu'il a fait récemment par la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Donc, les vérités de cette nature, savoir : celles qui sont manifestement comprises dans le dépôt de la révélation, sont l'objet immédiat de l'Infaillibilité.

Mais ces vérités révélées trouvent toujours des adversaires, qui les combattent par leurs écrits. Or, n'est-ce pas le devoir du grand Pasteur de dire au troupeau : Ne t'approche pas de ces pâturages ; ils sont empoisonnés !

D'autre part, comment pourra-t-il le dire avec sécurité, s'il ne se trouve pas en mesure de donner un jugement certain et infallible sur ces écrits, en ce qu'ils ont de corrélation avec le Dogme ?

Donc, il est réellement infallible dans le jugement des faits dogmatiques, et des livres entachés d'hérésie.

C'est ainsi que, dans le Concile de Nicée, a été condamnée la *Thalie* d'Arius ; dans ceux d'Ephèse et de Chalcédoine, les écrits de Nestorius, et dans les Constitutions d'Alexandre VII et d'Innocent XI, les cinq fameuses propositions de Jansénius, fidèlement extraites de son *Augustinus*¹.

Pareils aux faits dogmatiques, sont les faits moraux, comme lorsque le Pontife, dans la canonisation des Saints, déclare solennellement que telle âme a possédé dans cette vie des vertus à un degré héroïque, et que maintenant éternellement heureuse, elle en reçoit le prix dans les cieux ; et il ordonne (dans la Béatification il permet, mais dans la Canonisation il ordonne) qu'elle soit pour telle reconnue et vénérée de tous.

Or, est-il admissible que les fidèles puissent être obligés à vénérer comme sainte une âme qui peut-être est damnée, comme amie de Dieu, une âme qui peut-être Lui est éternellement ennemie, et que, nous autres prêtres, nous soyons obligés à dire l'office et à célébrer la messe en l'honneur d'un réprouvé ?

Donc le Pontife ne peut pas tomber dans l'erreur lorsque, canonisant des Saints, il proclame qu'ils sont dans la gloire éternelle.

En outre, les Pontifes, pendant des siècles, ont donné leur approbation aux ordres religieux des Benoît, des François, des Dominique, des Ignace et autres, en déclarant, non pas que tous ces religieux étaient bons, mais que tous ces ordres sont bons, savoir : que le but, les règles, les Constitutions de ces ordres sont moralement bonnes, en harmonie avec les conseils évangéliques, et conduisent à la perfection chrétienne.

Or, peut-il se faire qu'ils aient trompé tous les fidèles en leur faisant croire bon et menant à la perfection un genre de vie qui, au contraire, serait vicieux et répréhensible ?

¹ On a fait dernièrement beaucoup de bruit parce que le Saint-Père avait condamné quelques journaux, en défendant leur lecture sous peine de péché grave. Il y en a même eu qui, malgré une déclaration aussi expresse du Souverain Pontife, ont osé soutenir, qu'en somme, la lecture de ces journaux n'était pas un péché.

Bien que cette sentence ne fût pas une définition *ex cathedra*, je demande à ceux-là : Qui êtes-vous, vous qui montez en chaire contre le Pape et qui l'invitez à venir chez vous apprendre la morale ? Si le Pape ne sait pas ce qui est péché et ce qui ne l'est pas, qui donc au monde peut le savoir ? S'il n'est pas le juge des péchés sur la terre, qui le sera ?

Mais nous venons de faire, à votre sujet, une importante découverte. Vous êtes ceux-là mêmes qui, dès le principe, vous contentiez de déclamer contre ce qu'il y a de temporel dans le Pape, en protestant de vouloir respecter fidèlement toute sa juridiction spirituelle. Puis vint la définition de l'Infaillibilité Pontificale, et quoiqu'elle fût une chose tout à fait spirituelle, vous avez oublié le respect, et vous avez aussi déclamé contre elle. En dernier lieu est venue la prohibition de certains journaux, et quoique ce ne soit qu'un cas de morale résolu par le Pape, vous lui dites humblement qu'en fait de morale, vous en savez plus que lui. Admettons que, demain, le Pape croie opportun de mieux expliquer quelque point de foi, et demain vous vous élèverez de suite pour lui apprendre la foi.

C'est ainsi que l'un après l'autre vous lui enlevez tous ses droits, lui niez toute autorité. Et que lui laissez-vous ! Les yeux seuls pour pleurer... - Eh bien : qu'il pleure et nous pleurons avec lui ! Mais au milieu de notre affliction, une pensée nous console : c'est qu'au moins nous avons compris où visaient ces premières déclamations, accompagnées de tant de protestations d'un respect infini pour l'autorité purement spirituelle. Un à un tombent les voiles, un à un tombent les masques, et nous pouvons ainsi mieux connaître qui nous avons en face. Soyez donc francs et dites ouvertement que dans l'homme du Vatican vous ne voulez reconnaître ni le Roi ni le Pape. Mais, après cela, passez dans les rangs des protestants ou effacez de votre front l'eau du baptême : la logique est inexorable !

Donc, les Pontifes sont dans l'impossibilité de tomber dans l'erreur lorsqu'ils donnent leur approbation solennelle aux Ordres religieux.

D'un autre côté, les Pontifes ont réprouvé, condamné, excommunié des sociétés d'un autre genre, par exemple les sociétés des Illuminés, des Carbonari, des Francs-Maçons, les dénonçant au monde entier comme impies et immorales.

Or, comment le Docteur suprême de la foi et de la morale pourrait-il tromper les fidèles, et les épouvanter par de fausses alarmes, en criant à l'impiété et au vice, lorsque tout, au contraire, serait pieux, saint et digne d'éloges ?

Donc, l'Infaillibilité Pontificale s'étend encore à la condamnation solennelle des Sociétés secrètes.

VIII - Mais on doit surtout signaler deux objets, comme assujettis par leur nature à la surveillance et à l'influence de l'Église enseignante : je veux dire l'Éducation et la Philosophie, en ce qui touche à la foi et à la morale.

A l'égard de l'Éducation, il est clair que pour la prospérité spirituelle du troupeau de Jésus-Christ, il est de la plus grande importance que les enfants des fidèles soient élevés selon la saine foi et la saine morale.

Et, par suite, qui ne voit pas que l'Église a le droit de veiller sur le genre d'éducation qui leur est donné, et d'en juger ? Car ces systèmes d'éducation, en ce qu'ils ont de religieux ou d'irreligieux, sont sans aucun doute comme autant de choses dogmatiques et morales, c'est-à-dire en connexion avec le dogme et la morale.

Écoutons avec respect comment s'exprime à ce sujet le Saint Père Pie IX, dans son Bref *Quum non* de 1864, adressé à l'Archevêque de Fribourg :

« Il est certain que la société humaine est assujettie à des maux très graves, lorsque l'autorité modératrice et l'influence salutaire de l'Église sont bannies de l'éducation de la jeunesse...

Une éducation qui entreprend de former, sans l'aide de la doctrine chrétienne et de la discipline morale, l'esprit si impressionnable des enfants, de ces jeunes cœurs qui s'inclinent si facilement vers le vice, ne peut que produire une génération funeste aux intérêts de la famille et de l'État.

Et si ce mode d'éducation séparé de la foi catholique et du pouvoir de l'Eglise, est très nuisible aux hommes et à la société, lorsqu'il s'agit de l'instruction dans les lettres, dans les études sérieuses, et dans l'éducation qu'on donne aux classes plus élevées de la société, qui ne comprend combien de maux plus grands encore seront la suite de ce mode d'éducation, quand on l'introduira dans les écoles populaires ?

Dans ces écoles, l'éducation religieuse doit occuper la première place : le reste ne doit être considéré que comme accessoire ».

Quel jugement porter alors de certaines méthodes d'éducation en vigueur de nos jours ?

Peut-être en dirons-nous un mot plus tard.

IX - Il faut encore appliquer la même doctrine à la philosophie et aux sciences naturelles. Non pas, remarquez-le, que l'Eglise veuille s'immiscer dans les sciences considérées comme telles : elle ne se mêle pas de leurs prémisses, elle ne discute même pas leurs conclusions, si celles-ci ont un caractère purement profane. Mais que si le résultat de ces recherches scientifiques (n'importe d'où vienne l'erreur) devait être contraire à quelque vérité révélée, il est bien clair qu'alors ce résultat n'aurait plus un caractère seulement profane, et par suite l'Eglise ne peut y rester indifférente. Que fait-elle donc en pareil cas ?

Sans s'occuper aucunement du procédé suivi dans ces recherches, elle prend, pour ainsi dire, en main ce résultat, le confronte avec la vérité révélée dont elle est la gardienne, et au moyen de cette pierre de touche en donne son jugement¹.

Écoutons encore ici le même Pontife dans un autre Bref doctrinal *Gravissimas inter* adressé à l'Archevêque de Munich, pour condamner divers écrits de Froschammer et d'autres auteurs.

« L'Eglise en vertu de sa divine institution est obligée de conserver intact et inviolable le dépôt de la foi, et d'en éloigner tout ce qui peut être contraire à la foi et compromettre le salut des âmes... La Philosophie a, il est vrai, la liberté de se servir de ses principes, de sa méthode, de ses conclusions, comme toutes les autres sciences... mais cette liberté doit connaître et respecter ses limites... et à un philosophe qui veut être enfant de l'Eglise, il ne sera jamais permis de professer des doctrines en opposition avec celles que l'Eglise même enseigne.

C'est pourquoi nous déclarons que la sentence affirmant le contraire est tout à fait erronée, et souverainement injurieuse à la foi et à l'autorité de l'Eglise. »

Voilà donc, Messieurs, les matières principales qui sont l'objet de l'Infaillibilité Pontificale : on peut dire en général qu'elle embrasse tout ce qui est du domaine de la foi et de la morale, tout ce qui sert directement de moyen ou d'obstacle à obtenir l'éternelle béatitude.

X - Mais j'en entends parmi vous qui, impatients de prendre la parole, m'interrompent et me disent :

« Mais vous avez trop élargi le domaine de l'Infaillibilité Pontificale : l'étendre à tant de matières est au moins exorbitant ».

Avez-vous donc sitôt oublié que l'Infaillibilité Pontificale est un bienfait ?

Et, dès qu'il s'agit d'un bienfait, vous avez le courage de vous plaindre, et de dire que c'est trop ?

¹ « Un homme qui a de bons yeux, en jetant un coup d'œil sur la forme et la position des objets, corrige en un instant les conclusions erronées auxquelles un aveugle est arrivé lentement et avec peine en touchant et en écoutant ; car, pour celui qui voit, il n'est pas nécessaire de se servir ni du tact ni de l'ouïe, mais il lui suffit de la faculté de la vue qui manque à l'aveugle.

Ainsi l'Eglise, qui a les yeux ouverts à la lumière de la Foi, peut par le secours de cette lumière supérieure, déclarer infailliblement ce qu'un système philosophique, une proposition, un livre contiennent de vicieux, et souvent, selon les besoins de ses enfants, elle a exercé cette autorité dans le cours des siècles. »

Ainsi s'exprime excellemment le théologien anglais que nous avons cité, le R. P. Knox, de l'Oratoire de Londres.

Mon Dieu ! Nous sommes enveloppés par les ténèbres de l'ignorance et par des erreurs de toute sorte : nous avons un besoin si grand de l'aide d'un guide, d'un docteur infallible, que s'il n'existait pas, il faudrait le créer : et vous vous plaignez que le Seigneur vous l'ait donné ?

Au milieu de ce chaos de confusion et d'obscurité, la Providence de Dieu a élevé un phare d'une lumière resplendissante, et vous lui dites : « Seigneur, cette lumière est trop vive : laissez-moi un peu marcher à tâtons dans les ténèbres, laissez-moi broncher dans les erreurs, tomber dans les précipices : il est si doux d'aller ainsi en errant à tâtons ! - laissez-moi faire. »

Mais celui qui parle de la sorte est-il un homme, ou un oiseau nocturne, une chauve-souris qui fuit le soleil ?

Ah ! Certainement il est de ceux dont l'apôtre saint Jean disait : « Ils préférèrent les ténèbres à la lumière » : *Dilixerunt magis tenebras quam lucem* (Jo. III 19), et de ceux que le poète italien appelait :

Gente cui si fa notte innanzi sera.

Gens pour qui la nuit se fait avant le soir.

Mais pour répondre plus directement, est-il vrai oui ou non, que l'Eglise ait toujours montré par le fait, qu'elle se considérait comme autorisée à donner sur ces matières un jugement sûr, une sentence définitive ?

Est-il vrai, oui ou non, que le Souverain Pontife Pie IX, dans son Encyclique *Quanta cura*, adressée à tous les Evêques, déclare solennellement qu'en ce qui concerne ces matières, on ne peut refuser l'obéissance et l'adhésion sans porter atteinte à la profession de foi catholique ? *Assensus et obedientia detrectari non potest absque peccato, et absque catholicæ professionis jactura.*

Finalement, est-il vrai, oui ou non, qu'il en donne aussi la raison, ajoutant que la doctrine opposée est contraire au dogme catholique du plein pouvoir pontifical ? *Adversatur catholico dogmati plenæ potestatis Romano Pontifici ab ipso Christo Domino divinibus collatæ.*

Si cela est indubitable, il n'y a donc ici rien d'exorbitant ; il n'y a que la mise en pratique de l'autorité conférée par Jésus-Christ à Son Vicaire.

Car il ne faut jamais oublier ce grand principe : que, lorsqu'il s'agit d'un enseignement quelconque, émané du Souverain Pontife, toute la question se réduit à ceci : cet enseignement a-t-il été émis par le Pape comme personne privée, ou comme Maître de toute l'Eglise ?

S'il a été émis par lui comme personne privée, dans une conversation particulière, ou dans une lettre confidentielle, il est sujet à erreur comme tout jugement humain. Mais, s'il a été émis par lui comme Docteur universel de l'Eglise, le Pape alors a parlé avec l'assistance spéciale du Saint-Esprit : donc il n'a pas dépassé les limites de son autorité ; donc les choses dont il a parlé ont toutes rapport avec la religion : et si quelqu'un ne voit pas cette connexion, qui cependant est si visible, qu'il en accuse son peu de perspicacité, mais non le Pape : autrement l'injure retomberait sur l'Esprit-Saint, qui ne l'aurait pas assisté autant qu'il le fallait.

XI - Du reste, je ne m'étonne pas que ces doctrines paraissent exorbitantes à quelques-uns.

Dans ces derniers temps, tout le monde, et les femmes elles-mêmes, ont voulu discourir sur la Théologie.

L'ancien adage *ne sutor ultra crepidam* est d'une excellente application dans les choses humaines et terrestres ; celui qui n'est pas médecin se garde généralement de parler des choses les plus abstraites de la médecine ; celui qui n'est pas mathématicien s'abstient d'ouvrir la bouche sur les problèmes les plus ardues des mathématiques. Pour la Théologie, c'est tout autre chose.

Non seulement le médecin, le mathématicien, mais aussi le marchand de poisson, le fruitier, le porte-faix se croient en droit de siéger en juge, d'en prendre à l'aise et de trancher net sur toutes ces graves matières, sur lesquelles ont sué et pâli les Thomas et les Bellarmin.

Si vous les interrogez sur les mystères principaux de notre foi, vous les trouverez un peu embarrassés à vous répondre ; mais sur les questions les plus hautes de la Théologie, ils sont tous docteurs et professeurs à confondre ceux de Sorbonne et de Salamanque.

Et où ont-ils puisé tous ces trésors de science sacrée ?

Ils les ont tirés en grande partie de ces arches saintes de Théologie, savoir : les journaux écrits par les juifs, ou par les chrétiens plus ou moins renégats et pires que les juifs.

Ceux-là ont été les saints Pères de la Théologie populaire, ceux-là ont formé l'opinion publique, ceux-là, par leur autorité irréfutable, ont donné aux doctrines catholiques la qualification d'exorbitantes ; et le troupeau stupide a servilement répondu : *Amen*.

C'est précisément à ces derniers que le Dante répète :

Uomini siate, non pecore matte.

Soyez des hommes, et non des brebis folles.

Et aux importants qui se sont faits leurs maîtres, il adresse cette question sévère :

Or chi se' tu, che vuoi sedere a scranna

Per giudicar da lunge mille miglia

Colla veduta corta d'una spanna ?

Or, qui es-tu, toi, qui veux t'asseoir en chaire, pour juger à des distances infinies avec des yeux dont la portée ne dépasse pas une palme ?

XII - Mais en somme, crient les autres à tue-tête, Dieu seul est infallible, et nul homme ne peut prétendre jusque-là.

Dieu seul est infaillible ! Voilà la grande objection que nous avons tout justement lue dans les journaux et entendue plusieurs fois même sur les places publiques. Mais c'est précisément, pardonnez-moi l'expression, une objection de car-four.

Pour l'annihiler, il suffit de réfléchir aussi *que Dieu seul peut faire des miracles* ; cependant nous trouvons dans les Ecritures Saintes bien des miracles opérés par un Moïse, par un Josué, et par d'autres insignes thaumaturges.

Dieu seul voit l'avenir : cependant nous trouvons dans l'Ancien et le Nouveau Testament bien des Prophètes et bien des prophéties.

Dieu seul lit dans les cœurs : cependant les secrets des cœurs ont été bien des fois connus et manifestés par de saints hommes.

Comment s'accordent-elles donc ensemble, ces choses en apparence si opposées ?

D'une manière bien simple : il suffit de réfléchir que quelques-unes de ces prérogatives, qui sont propres à Dieu, Dieu lui-même peut les communiquer et les communique en effet à quelques-unes de Ses créatures, dans le degré et dans la mesure qui Lui plaît.

Or, appliquez cette vérité au cas présent, Dieu seul est infaillible : par nature, je vous l'accorde ; mais par participation, Son Vicaire l'est aussi dans le degré et de la manière que nous avons déjà dit, savoir : en tant que c'est le Seigneur Lui-même qui parle par sa bouche.

Donc l'Infaillibilité du Pontife se résout en l'Infaillibilité divine elle-même, de la même manière que la puissance et la prescience des thaumaturges et des prophètes n'étaient autre chose que la puissance et la prescience de Dieu, manifestées par leur entremise.

Savez-vous d'où provient cette objection si vantée ?

Elle provient de ce que l'on ne comprend pas ou qu'on ne veut pas comprendre l'origine vraie, la raison formelle de l'Infaillibilité Pontificale.

On voit qu'aucun homme, quelque savant, quelque sage et prudent qu'il soit, n'est jamais totalement exempt d'erreur, et on en tire la conséquence : que le Pape lui-même ne peut en être exempt.

Mais c'est là partir d'une fausse supposition.

En effet, on suppose que l'Infaillibilité du Pontife lui est attribuée par nous à cause de ses qualités personnelles, et cela est essentiellement faux.

Nous ne disons pas : le Pape est infaillible parce qu'il est savant, il est infaillible parce qu'il est saint, il est infaillible parce qu'il est très prudent.

Rien de tout cela : nous disons au contraire : le Pape est infaillible lorsqu'il parle *ex cathedra*, parce qu'alors il a une assistance surnaturelle et spéciale du Saint-Esprit, qui l'empêche de tomber dans l'erreur.

Voilà donc en deux mots la réponse à votre objection.

Chaque homme peut errer, je vous l'accorde ; *donc le Pape aussi peut errer*, je l'admets lorsqu'il parle comme homme ; mais je le nie, lorsqu'il parle comme organe de Dieu.

Cette raison formelle de l'Infaillibilité une fois comprise, tout est compris et toute objection est détruite.

Mais il est inutile de montrer la lumière à ceux qui ferment les yeux pour ne pas la voir. Soyez bien certains qu'en sortant, vous entendrez quelqu'un vous répéter avec un aplomb magistral : Dieu seul est infaillible, et on croira avoir débité une grande sentence, lorsqu'on aura, au contraire, démontré une ignorance extrême. Il faut en avoir pitié.

XIII - Maintenant tirons de cette dernière pensée une conclusion pratique très importante.

Si, lorsque le Vicaire du Christ parle solennellement, ce n'est pas l'homme qui parle, mais Dieu par sa bouche, il s'ensuit que celui qui refuse d'écouter le Pontife, refuse d'écouter Dieu Lui-même. *Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit* (Luc. X) : qui vous écoute, M'écoute ; qui vous méprise, Me méprise.

Celui-là ressemble à l'obstiné Pharaon, qui, lorsque Moïse lui parlait au nom de Dieu, et lui signifiait ses ordres, répondait : Qui est-ce Dieu, pour que je doive écouter Sa voix ? je ne connais pas Dieu : *Quis est Dominus, ut audiam vocem ejus ? Nescio Dominum*. (Ex. xv) C'est ainsi que par le fait ces gens-là disent au nouveau Moïse qui leur parle du Vatican : Nous ne voulons écouter que nous-mêmes : qu'est-ce que le Seigneur a à faire avec nous ? *Quis est Dominus, ut audiam vocem ejus*. Nous ne voulons rien de lui : *Nescio Dominum*.

Mais la Sainte Écriture nous dit que ce Pharaon qui méprisa la voix de Dieu, lui parlant par celle de Moïse., disparut peu après englouti avec tous les siens, dans les flots de la mer Rouge : *Submersi sunt in mari Rubro*. (Ex. XV)

Et les modernes détracteurs de la parole de Dieu, de cette parole qui vient du Vatican, où finiront-ils ?

Ceux qui proclament que l'éducation ne doit pas s'occuper du Catéchisme, que la morale doit s'affranchir de la religion, que la Philosophie doit élever bien haut, contre l'Eglise, la bannière de la libre pensée, quel sort préparent-ils à vos enfants, Messieurs, et à la Société tout entière ? Ah ! Peut-être... une autre mer Rouge !

L'oracle du Vatican avait déjà proclamé, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que des systèmes pareils, outre qu'ils sont irréligieux, deviendraient pernicieux et mèneraient à la mort.

La Société moderne n'a pas voulu croire au Vatican : qu'elle y croie donc par la douloureuse expérience des faits.

Qu'elle croie à la *Commune*, qui avec tant d'audace inaugure le règne de la Terreur ; qu'elle croie à l'*Internationale*, qui, d'un bout à l'autre du monde, fait trembler sur ses bases la terre entière ; qu'elle croie aux Mègères qui, courant de maisons en maisons, répandent à flots de leurs mains féroces la liqueur incendiaire ; qu'elle croie à ces monceaux de ruines, à ces torrents de sang, à ces lacs de feu, qui menacent d'ensevelir d'autres Paris.

Voilà les effets de l'éducation athée, de la morale indépendante, de la philosophie émancipée.

Voilà les fruits de cette parole impie adressée au Seigneur dans la personne de Son Vicaire : *Nescio Dominum, Nescio Dominum !*

De ces sources descendent des torrents d'iniquité, ces torrents aboutissent à la mer, et cette mer, c'est la mer Rouge, où les Pharaons entraînent avec eux des peuples entiers pour y trouver la tombe !

O Seigneur ! Ne permettez pas que votre peuple tombe dans leurs mains : *Ne tradas bestiis animas confitentes tibi.* (Ps. LXXIII) Ne livrez pas aux bêtes féroces des âmes qui se confient à vous !

SECONDE PARTIE

XIV - L'objet de l'Infaillibilité du Souverain Pontife étant ainsi expliqué, celui de notre soumission se trouve également éclairci : puisque, comme je l'ai indiqué au commencement, le droit dans le Pape d'enseigner avec une autorité infaillible et le devoir en nous d'obéir avec une docilité absolue, étant deux termes corrélatifs, l'étendue de l'un doit être celle de l'autre.

Je voudrais cependant que notre obéissance envers l'Eglise et le Pontife ne fût pas mesurée, forcée, compassée, mais pleine, spontanée, volontaire, et, pour tout dire en un mot, une obéissance toute filiale.

Or, ce n'est pas là assurément l'obéissance de ceux qui, avant de s'incliner devant la parole de l'Eglise et du Pontife, lui marchandant leur obéissance, soumettent ses décisions à un examen minutieux, pour voir s'il ne leur manquerait pas quelque formalité pour être proprement définitives, ou si elles n'excéderaient pas les limites qui doivent les circonscrire ; puis lorsqu'ils se résignent à les accepter, ils y mettent tant de conditions, tant de clauses, tant de réserves, qu'ils les énervent absolument, et anéantissent leur exécution.

Vous semble-t-il que ce soit là l'obéissance d'un disciple docile ? N'est-ce pas plutôt le fait d'un maître qui revoit la dictée de son élève, qui, selon son bon plaisir, la modifie, la corrige, et, s'il le faut, en supprime une partie ?

Cette obéissance est-elle l'affectueuse soumission d'un bon fils ?

N'est-elle pas plutôt celle d'un adversaire qui, avant de rendre une place à l'ennemi, discute rigoureusement avec lui les termes de la capitulation ? Oh ! malheur à ce catholique qui, toujours soupçonneux envers l'Eglise, craint qu'elle s'arroge trop d'autorité sur lui, qui l'observe avec un sentiment de méfiance, qui couve dans son cœur contre elle une secrète amertume, comme si, plutôt marâtre que mère, elle agissait envers lui avec une extrême rigueur.

Malheur à ce catholique-là ! Entre lui et le protestant il n'y a qu'un pas.

XV - Le véritable catholique, sincèrement attaché à l'Eglise et au Pontife, est au contraire heureux d'en exalter l'autorité, et en lui-même et dans les autres, par la parole et par l'action, en particulier comme en public, enfin par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Et s'il s'élève un doute, une question, une discussion sur un point quelconque, il se sent tout de suite incliné à les résoudre dans un sens favorable à l'Eglise et au Pontife, comme un enfant jaloux des intérêts de son père et de sa mère.

Que sont donc ces catholiques qui éprouvent une tendance toute contraire, c'est-à-dire un instinct d'opposition systématique et permanente contre l'Eglise, une propension fâcheuse vers les personnes et les choses qui l'affligent ?

Se fait-il dans toutes les contrées du monde des adresses de félicitations, de reconnaissance à l'autorité pontificale ? Ils n'en font aucun cas, ou même les tiennent en mépris.

Le drapeau d'une rébellion plus ou moins ouverte est-il arboré sur un point quelconque ? Ils s'en font une fête et courent se ranger sous ses plis.

Un théologien se déclare-t-il contre le Pontife ? Peut-être ne l'avaient-ils jamais entendu nommer auparavant ; peut-être ne savent-ils pas même en prononcer le nom ; peut-être n'ont-ils jamais lu ses écrits, que sans doute ils ne sont pas en état de juger : qu'importe ! Dès qu'ils ont su qu'il cherchait à amoindrir l'autorité pontificale, il devient à leurs yeux un docteur, un aigle, une intelligence supérieure.

Et les autres ? Les autres sont autant d'esprits obtus qui ne comprennent rien.

Même Saint Thomas ?... Lui aussi, s'il le faut. Mais vous-même, qu'êtes-vous alors ?

Fils de l'Eglise catholique, d'où vous vient toute cette antipathie pour votre mère, et cette sympathie pour ses ennemis ? Je ne sais si je me trompe : mais, à mes yeux, un fils qui sympathise avec les ennemis de sa mère, qui se met d'accord avec eux, qui ne cesse jamais de les applaudir et de les exalter, ce fils a quelque chose de monstrueux¹ !

¹ Il y en a d'autres encore qui, sans professer une aversion décidée envers l'Eglise et le Pontife, ont cependant une indolence léthargique relativement à tout ce qui les touche. Pour s'excuser de cette indolence, ils appellent *fanatisme* l'empressement et le zèle d'autrui.

Si l'on favorise l'œuvre pieuse du Denier de Saint-Pierre, c'est du fanatisme ; si l'on célèbre un triduum quelconque pour les besoins extraordinaires de la sainte Eglise, c'est du *fanatisme* ; si l'on se réunit en sociétés en vue des intérêts catholiques, c'est du *fanatisme* ; si l'on forme, dans le même but, des Cercles pour la jeunesse catholique, ces mêmes jeunes gens sont des *fanatiques*.

Jeune homme qui lis ces pages, ne te décourage pas en entendant de tels propos ; ne te dépouille pas de cette noble franchise religieuse qui sied si bien à ton âge ; poursuis ta route le front haut, le pas ferme, sans te soucier des vaines clameurs qui s'élèvent derrière toi.

Lorsque les apôtres, encore enflammés par le Saint-Esprit qui venait de descendre sur eux, sortirent du cénacle pour prêcher hautement la foi en Jésus-Christ, ils furent appelés *ivrognes*. De nos jours, ceux qui soutiennent avec un peu de zèle la cause de Son Vicaire et de Son Eglise sont appelés *fanatiques*. Ce qui est à peu près la même chose.

Vois comme le monde est invariablement le même ! Néanmoins, écoute pour ta consolation ce que le Seigneur dit à chacun de ceux qui, pour ne pas s'avouer eux-mêmes des *indolents*, te gratifient du nom de *fanatique*.

Je connais très bien toutes tes œuvres, et je lis même dans les profondeurs de ton cœur. Je sais donc et je vois que tu n'es ni froid ni chaud, et cela me déplaît au suprême degré. Ah ! si tu étais plutôt ou tout froid ou tout chaud ! Mais puisque tu n'es ni l'un ni l'autre, puisque tu es tiède, tu me répugnes et précisément comme une eau tiède et repoussante, je commencerai à te vomir de Ma bouche.

Ah ! tu crois te trouver dans la bonne voie, et en toi-même tu te flattes en disant : Je me trouve bien ainsi, je suis assez riche, je n'ai besoin de rien : mais tu te trompes grossièrement ; tu ne vois pas qu'au contraire tu es malheureux et misérable, pauvre, aveugle et nu. Donc je t'exhorte à acheter de moi, l'or pur et brillant de ma charité ; par cet or, tu cacheras la misère qui est en toi, d'autant plus

XVI - Et néanmoins, nous en comptons, hélas ! au milieu de nous, un certain nombre : plusieurs parmi la foule, d'autres même qui, par une prérogative quelconque, s'élèvent au-dessus de la foule.

Ce sont les descendants des Giannoni, des Fébronius, des Tanucci, des Tamburini.

Ce sont les élèves de cette école, qui, dans le siècle dernier et dans la première moitié de celui-ci, gratifia l'Eglise des délices exquises du Réalisme, du Joséphisme, du Léopoldisme.

Ce sont les restes de cet essaim de courtisans qui bourdonnaient autour des trônes de ce temps-là, et ne cessaient jamais d'insinuer aux princes qu'ils se gardassent bien du Vatican : malheur à eux, si l'Autel pouvait prévaloir sur le Trône ! Malheur à eux si la Tiare pouvait briller plus que la couronne ! Il fallait donc abaisser cet Autel, obscurcir cette Tiare, enchaîner au parvis ce bâton pastoral.

Il fallait se tenir sévèrement en garde, non contre les sociétés secrètes, non contre les révolutions latentes, non contre des ennemis intérieurs ou extérieurs : le Vatican, le Vatican, c'était le grand ennemi qu'il ne fallait pas perdre de vue !...

Et ces conseils perfides furent écoutés, et ces trônes craignirent l'ombre de l'autel, et ils l'éloignèrent d'eux autant qu'il était en leur pouvoir.

Mais quel fut ensuite le sort de ces trônes ? Où sont-ils maintenant ?... *Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui iudicatis terram.* (Ps. II.)

Et maintenant, ô rois, comprenez, instruisez-vous, vous qui jugez la terre.

Oh ! oui, qu'ils le comprennent les grands du siècle, et que les petits, aussi bien que les grands, se persuadent que les oracles du Vatican doivent être reçus, non avec crainte ou soupçon, mais avec joie et amour ; non comme une condamnation, mais au contraire comme un bienfait ; non comme la voix d'un odieux adversaire, mais comme celle d'un tendre père, qui cherche le bien de ses enfants, et qui pour cela leur dit à tous : *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo.* (Ps. XXXIII) Venez mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur.

grande que tu la connais moins ; avec cet or tu achèteras les robes blanches de l'innocence, pour couvrir ta honteuse nudité ; enfin avec cet or tu te procureras un collyre pour oindre tes yeux qui voient mal. (*Apoc.* III.)

Ceux-là donc qui ont une conduite qu'ils appellent une sage *modération*, mais qui est une lâche *inaction*, sont appelés par le Seigneur : *des eaux tièdes* : *Neque frigidus es, neque calidus, sed tepidus es ; ils sont appelés pauvres et misérables et nus* : ils sont pour cela aiguillonnés pour qu'ils remédient à cette pauvreté par *l'or de la véritable charité*.

Or, qu'ils voient, si, pour se justifier devant le Seigneur, il leur suffira de répondre : J'ai voulu éviter le reproche de *fanatisme*.

TROISIÈME DISCOURS

ACCUSATIONS ET DÉFENSES

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ. (Joël, II, 23.)
Tressaillez, fils de Sion, et réjouissez-vous dans le Seigneur, votre Dieu, parce qu'Il vous a donné un Docteur de justice.

I - Le caractère propre et intrinsèque de la vérité est d'être fixe et immuable, comme ce Dieu dont elle tire son origine, pour se refléter ensuite dans l'intelligence humaine.

La qualité propre de l'erreur, au contraire, est la mobilité, l'inconstance et une sorte de perpétuelle oscillation.

C'est par ce motif qu'un grand génie voulant démontrer par les faits que la Réforme protestante était l'œuvre de l'esprit d'erreur, intitula très sensément son livre : *Histoire des variations*, en résumant sa réfutation dans le seul énoncé du titre.

Et certes, personne ne peut voir sans un soupir de compassion ces erreurs toujours croissantes, qui, après trois cents ans et plus de folies diverses, ont fini de nos jours (comme d'autres l'ont justement observé) par précipiter le protestantisme doctrinal allemand dans l'abîme d'une incrédulité presque absolue.

Il n'est personne qui ne pleure en voyant les enfants de celle qui jadis fut à bon droit appelée l'Île des Saints, répudiant la robe immaculée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour s'arracher, dans les convulsions d'une lutte acharnée, les derniers lambeaux de celle d'Elisabeth.

Mais si ces malheurs n'arrivent pas chez nous, si notre croyance, dans le long cours des siècles se maintient toujours une, et par cela même atteste sa vérité ; si ce qu'on croyait à Rome du temps du Prince des Apôtres, on le croit encore aujourd'hui sous son deux cent cinquante-sixième successeur, à qui devons-nous en savoir gré ?

A ce phare lumineux, qui, au milieu des tempêtes de notre siècle, indique toujours le droit chemin ; à cette Chaire sublime, d'où s'élève une voix infaillible pour foudroyer les erreurs, et maintenir les droits de la vérité : j'ai nommé le Pontificat Romain. Sans lui, le sort misérable des autres serait notre propre sort.

Comme eux, nous serions aussi le jouet d'intrigants habiles, nous serions comme des roseaux agités au moindre souffle, comme des brebis errantes sans pasteur.

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ.

Et cependant, combien, au lieu d'être reconnaissants du bienfait, paraissent au contraire s'en offenser, et, en somme, le nient et le méconnaissent entièrement ! Qu'ont-ils donc trouvé à lui opposer ?

Écoutons leurs raisons ; examinons leurs objections ; les résoudre servira, j'en ai la conviction, de dernier éclaircissement aux doctrines exposées dans les deux autres discours.

Ces difficultés sont nombreuses et variées, mais je tâcherai de les réduire à trois chefs, dont le premier est tiré de la raison, le second de l'histoire et le troisième d'une autre source que nous indiquerons ultérieurement.

Avec celles que nous avons déjà résolues, en les rencontrant pour ainsi dire sur notre chemin, et celles que maintenant nous attaquerons de front afin de les renverser, toutes les objections seront anéanties, toutes les ombres dissipées, et la vérité resplendira sans nuage aux yeux de ceux qui la cherchent de bonne foi.

PREMIÈRE PARTIE

II - Dès le premier discours, si vous vous en souvenez, nous avons essayé de distinguer nettement l'*Infaillibilité pontificale* de l'*impeccabilité*, en démontrant combien la première diffère de la seconde. Nous avons même fait cette concession, que dans les Pontifes on peut rencontrer les faiblesses et les défauts de notre pauvre nature humaine.

Or, les adversaires abusent de cette concession en argumentant contre nous de la manière suivante :

- Vous nous avez accordé, disent-ils, que le Pontife n'est pas impeccable, et qu'il n'est pas exempt des faiblesses humaines.

- Ne pourrait-il donc pas se faire qu'en prononçant une définition quelconque *ex cathedra*, il se laissât entraîner par quelque passion ou quelque préjugé, ou au moins qu'il agît avec légèreté et avec imprudence ?

- Et, dans ce cas, de quelle autorité serait sa parole ?...

- Cette objection, Messieurs, naît de ce que l'on ne conçoit pas encore bien clairement le principe fondamental de l'Infaillibilité.

L'on suppose qu'elle est comme une conséquence des autres qualités du Pontife, qu'elle est comme un avantage personnel, résultant des autres mérites également personnels qui se trouvent en lui : mais il n'en est pas ainsi.

Combien de fois devons-nous répéter que l'Infaillibilité n'est pas une qualité personnelle, mais un privilège accordé par Dieu au Pontife, non pas au bénéficiaire du Pontife lui-même, mais pour l'utilité de l'Eglise, et attaché uniquement à l'exercice suprême de l'autorité pontificale ?

Qu'importe-t-il donc, dans notre cas, que le Pontife ait un défaut, soit de sainteté, soit de doctrine, soit de prudence, soit d'une autre nature quelconque ?

Peu importe que le canal soit de bois ou d'or, si nous sommes certains que l'eau qu'il conduit est toujours pure et salubre, parce qu'elle est céleste.

Ce Dieu qui parla par la bouche de Balaam, prophète qui assurément n'était ni saint ni sage, ne peut-il également se servir de la bouche d'un autre de ses ministres, bien que cet organe soit d'ailleurs défectueux ?

- Mais, s'il est d'un esprit capricieux, ne pourra-t-il pas définir témérairement et follement *ex cathedra* un point de doctrine quelconque ?...

- Non, jamais ; parce que la Providence divine, qui a promis l'Infaillibilité au Pontife parlant *ex cathedra*, cette même Providence, dis-je, fera en sorte que le Pontife ne parle pas *ex cathedra* sans la maturité convenable.

Sinon, à quoi bon savoir que la parole du Pontife est infaillible lorsqu'elle est émise avec la prudence nécessaire, si, dans la pratique, il nous est permis de douter qu'elle ait été prononcée avec cette prudence ?

Donc, ou l'assistance divine, promise au Pontife, le gardera de toute imprudence dans l'exercice de son autorité suprême, ou, si une imprudence quelconque a été commise dans les actes préparatoires, il y portera remède de telle façon que l'acte définitif soit juste et saint, et qu'il reste toujours vrai de dire que par la bouche du Pontife est passée la parole même de Dieu¹.

En un mot : de même qu'une messe est toujours valable, quelle que soit la disposition du prêtre qui la célèbre ; de même, une définition *ex cathedra* est toujours infaillible, quelle que soit la qualité du Pontife de qui elle émane, parce que, dans l'un comme dans l'autre cas, ce n'est pas l'homme qui opère, mais la vertu même de Dieu.

III - - Soit, reprennent nos contradicteurs, tant qu'il s'agit de religion ; mais de quel droit vient-on envahir le libre champ de la raison ?

- L'Infaillibilité Pontificale, en s'arrogeant autorité sur les sciences, arrête l'essor de l'esprit humain.

Mais où voyez-vous qu'elle envahit le domaine de la raison et des sciences ?

Comme je l'ai expliqué dans le discours précédent, elle ne fait autre chose que se tenir ferme à son poste, et garder avec vigilance le dépôt de la foi qui lui a été confié par Dieu ; ensuite, elle dit aux sciences : tournez autour de moi tant que vous voudrez, prenez seulement garde de ne pas vous heurter contre moi.

Donc, ce n'est pas la foi qui envahit le domaine de la raison, c'est plutôt la raison qui quelquefois envahit le domaine de la foi, en heurtant un dogme quelconque.

C'est alors que l'Église lui intime cet ordre : retire-toi, téméraire !

Est-ce là arrêter l'essor de l'esprit humain ? Ah ! Vous raisonnerez bien ! Ainsi, selon vous, l'essor de l'esprit humain consiste à s'élancer dans les plaines de l'éther sans guide et sans frein, comme un aérostat livré à la merci de tous les vents ?

Avez-vous donc oublié :

*Che ai voli troppo alti e repentini
Sogliono i precipizi esser vicini ?
Que plus les vols sont hardis et soudains,
plus aussi les abîmes attirent vers leur gouffre.*

Avez-vous oublié le résultat lamentable du vol audacieux d'Icare et de Phaëton ?

Que l'esprit humain s'élance, si bon lui semble, dans les vastes régions de la science, mais qu'il n'aille pas se heurter contre la foi ; qu'il s'avance librement en recherchant la vérité, mais qu'il se rappelle que ce qui est contraire à la foi ne peut être la vérité, parce que l'auteur de la raison, étant le même que l'auteur de la révélation, ne peut se trouver en contradiction avec lui-même.

Qu'il recherche subtilement, à l'aide de la chimie, de la physique, de l'histoire naturelle, les mystères de l'organisation humaine ; mais s'il est tenté d'en conclure que l'homme entier n'est qu'un grand singe, qu'il souffre patiemment qu'un Dédale bienveillant l'avertisse à temps que ses ailes se détachent, que son vol se change en chute, et qu'il lui crie à voix bien haute :

*Icaro, ohimé ! troppo alto Icaro sali,
Ferma, o Icaro, il volo, e abbassa l'ali.
Icare, ah ! tu montes trop haut,
arrête ton vol, Icare, et replie tes ailes.*

Et la voix paternelle qui parle ainsi, vous l'accusez de despotisme ?

Et la main qui vous arrête au milieu des airs pour que vous ne tombiez pas, vous vous retournez pour la mordre avec rage ?

Mais c'est imiter le malade furieux, qui se révolte contre son médecin : c'est le dernier excès de la folie et du délire².

¹ Le comte Joseph de Maistre dit avec beaucoup d'à-propos :

« Par quel aveuglement, par quelle défiance ignorante et coupable, regardez-vous l'Église comme un édifice humain, dont on puisse dire : qui le soutiendra ? Et son chef comme un homme ordinaire, dont on puisse, dire aussi : qui le protégera ?

C'est là une erreur très commune, mais en même temps inexcusable.

Non, jamais une prétention désordonnée ne pourra dominer le Saint-Siège ; jamais l'injustice et l'erreur ne pourront y prendre racine et tromper la foi au profit de l'ambition. » (*Du Pape*, liv. 2, chap. 28.)

² L'illustre Bacon de Verulam appela la foi le parfum des sciences, puisqu'elle les préserve de la corruption, c'est-à-dire de l'erreur qui les gâte et les corrompt. Et Voltaire lui-même, dans un de ces intervalles lucides où la passion n'obscurcissait pas son intelligence, écrivit que : « Lorsque vous voyez la raison faire des progrès aussi prodigieux seulement au moment de la prédication de l'Évangile, vous devez considérer la foi comme une alliée qui vient à votre secours et non comme une ennemie qu'il faut combattre : vous devez l'aimer et non la craindre. »

Qu'on ne refuse donc pas de croire sous le prétexte que l'homme est libre : autre chose est la liberté, autre chose la licence ; la première est digne de l'homme, la seconde est le propre de la brute. »

Tout le monde connaît l'exclamation que la vérité arracha des lèvres d'un autre grand incrédule, Jean-Jacques Rousseau :

« Etre des êtres que j'adore d'autant plus que je te comprends moins, je m'incline en ta présence en disant : Je suis, parce que tu es ; et l'usage le plus digne que je puisse faire de ma raison est de m'humilier devant toi. »

Heureux, s'il ne se fût pas ensuite mille fois contredit !

IV - Ajoutez que l'esprit humain, quoiqu'il soit libre, sent si bien le besoin d'un guide qui le dirige, d'un conducteur qui le précède, que s'il ne l'a pas, il se met à sa recherche, et s'il s'en présente un, il l'accepte avec empressement.

Regardez : presque tous les systèmes scientifiques prennent le nom du chef qui les a inventés, et les adversaires actuels de l'Infaillibilité pontificale, qu'ont-ils fait aussi ? Ils se sont révoltés contre l'autorité du Pontife, mais après ?... Ils ont courbé la tête sous une autre autorité. Ils ont entendu parler de certain Flambeau, qui répandait je ne sais quelle lumière parmi les brouillards d'Allemagne : cela a suffi pour qu'ils se soient inclinés profondément. Certes ce n'était pas vers ce flambeau que l'apôtre Boniface avait dirigé les regards de la Germanie, mais vers celui qui est placé au milieu de la maison de Dieu. Mais eux n'ont pas fait attention où était placé ce flambeau, si c'était sur l'autel, ou sur le sable mobile, si la lumière qu'il répandait était brillante ou troublée, s'il s'en échappait des rayons ou de la fumée ; rien de tout cela ! ils comprirent qu'ils avaient besoin d'une étoile quelconque qui les guidât, et ils se tournèrent vers celle-là, sans se soucier si elle était une de ces étoiles que la divine Écriture appelle des astres errants : *sidera errantia*. (Jud. 13.)

Ils sentirent la nécessité d'avoir un guide, et, semblables à un troupeau, ils se mirent derrière celui-là, sans s'apercevoir qu'il les conduisait au précipice.

Et quel che fa la prima e l'altre fanno,
Addossandosi a lei, s'ella s'arresta,
Semplici e quiete, e lo perchè non sanno.
Et ce que fait la première brebis, les autres le font,
s'arrêtant si elle s'arrête, marchant si elle marche,
sans savoir pourquoi, dans une stupide insouciance.

Mais si un guide était nécessaire, pourquoi donc ne pas le chercher au Vatican ? Parce que celui du Vatican est donné par Dieu, et que l'orgueil humain ne veut pas le recevoir de Dieu : il s'en passe plutôt.

Oui, tant qu'il le peut, il veut faire par lui-même, marcher avec ses pieds, regarder avec ses yeux, en se flattant de pouvoir sans aide connaître toutes choses, selon la promesse menteuse de son antique séducteur : *Eritis sicut dii, scientes bonum et malum* (Gen. 3.) : Vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal.

Puis, lorsque le fait lui prouve qu'il ne peut rien par lui-même et qu'il a besoin d'un guide, alors il dit avec orgueil au Seigneur : Un guide m'est indispensable ? Eh bien ! Je le prendrai : mais n'espérez pas l'être, Vous ; ni Vous, ni votre Vicaire, Vous ne le serez jamais. Dans les rangs de vos adversaires, je saurai bien au besoin en trouver un ; de lui, je croirai tout ; de vous, rien : retirez-vous.

C'est ainsi que les Hébreux au désert, au lieu d'adorer le Dieu d'Israël, se tournèrent vers le veau d'or, œuvre de leurs mains ; c'est ainsi que plus tard les Juifs de Jérusalem acclamèrent Barabbas de préférence au Christ ; de même, de nos jours, les héritiers de la perfidie juive, au lieu du Vicaire de Jésus-Christ, placent plutôt sur l'autel n'importe quel Antéchrist qui se présente à eux : *Et nunc Antichristi multi facti sunt* (Jo. 2, 18) : il y a maintenant beaucoup d'Antéchrists.

V - La seconde source d'objections contre l'Infaillibilité pontificale, c'est l'histoire ecclésiastique, qu'un grand nombre ont si étrangement travestie.

- Que venez-vous, disent-ils, nous parler d'Infaillibilité pontificale, lorsqu'il est certain que plusieurs Papes sont tombés dans l'erreur ? L'histoire est là, et contre l'histoire tous vos sophismes sont impuissants.

- Il est vrai, Messieurs, l'histoire est là : mais le mal est qu'on ne la lit pas, ou qu'on la lit avec des yeux troublés par les préjugés.

Entendons-nous donc une fois clairement. Dans la personne du Souverain Pontife, on doit distinguer deux personnes : l'homme et le Pape. L'homme peut tomber dans l'erreur, comme tout autre homme ; donc, toutes les actions que le Pape accomplit simplement comme homme sont tout à fait en dehors de notre sujet.

Le Pape, lui aussi, peut commettre quelque erreur dans l'exercice des innombrables actes de son administration ecclésiastique ; mais jamais, lorsqu'il enseigne, jamais lorsqu'il proclame *ex cathedra* une doctrine quelconque : *Cum doctrinam aliquam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit... infallibilitate pollet*. Il est infaillible... lorsqu'il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être reconnue par l'Eglise universelle.

Ces choses-là, nous les avons déjà éclaircies et démontrées.

Maintenant, accumulez à votre aise tant qu'il vous plaira les actes des Libère, des Zosime, des Vigile, des Honorius, des Innocent, des Adrien, et d'autant d'autres que vous le voudrez : vous ne prouverez jamais rien contre nous, tant que vous n'aurez pas établi jusqu'à l'évidence : 1° que cette parole ou ce fait était une véritable erreur ; 2° que cette erreur appartenait aux choses de la religion ; 3° que, cette erreur a été enseignée *ex cathedra*, c'est-à-dire par le Pontife en tant que Maître universel. Si une seule de ces trois conditions manque, tout le sophisme est anéanti.

Or, parmi tant d'erreurs que les adversaires attribuent aux Pontifes Romains, il n'y en a pas une à laquelle ne manque l'une ou l'autre de ces trois conditions ; donc, ces faits sont cités hors de propos¹.

Ne vous attendez pas, Messieurs, que je veuille aujourd'hui troubler les cendres de ces vénérables Pontifes, fatiguées, je crois, d'avoir été si indiscrètement agitées pendant trop longtemps. Pour ceux qui en ont le désir, il ne manque ni de gros volumes, ni de petits opuscules auxquels ils peuvent recourir. Pour moi, parmi les Pontifes accusés, il me suffira d'en choisir deux comme exemples, savoir : le plus ancien, et un des plus modernes. Ces deux en particulier ont été

¹ Un mot sur le Pape Honorius ; l'accusation portée contre lui fut le grand cheval de bataille des adversaires de l'Infaillibilité. Cependant il est évident qu'il ne tomba pas lui-même, et qu'il n'enseigna pas l'erreur à l'Eglise : au contraire, il n'enseigna que le vrai ; mais, peut-être dans la crainte d'erreurs plus grandes, il souffrit que d'autres enseignassent mal, et il ne confirma pas ses frères dans la foi, en leur expliquant la vérité tout entière.

C'est pourquoi on ne condamna pas la doctrine, mais le fait d'Honorius ; parce qu'il avait par son silence, bien que contre sa volonté, donné occasion ou prétexte à l'hérésie monothélite de s'affirmer davantage. Comme donc il n'existe dans le fait d'Honorius aucune définition de foi, il devient dès lors manifeste que ce grand cheval de bataille n'est qu'un roseau fragile.

cruellement attaqués dans les journaux, qui sont les livres du peuple ; ici, précisément, c'est au peuple et non aux théologiens que je vais parler.

VI - Le premier des Pontifes accusés, c'est saint Pierre lui-même.

- Regardez, disent-ils, saint Pierre est allé jusqu'à renier Jésus-Christ : et vous soutenez que les Papes sont infail-

libles ?

- Oui, nous le soutenons, et la chute de saint Pierre ne nous ébranle pas, puisqu'elle n'a rien à faire dans le cas présent.

Ce fut certainement une faute très grave ; mais en premier lieu, elle n'a pas été un manque de foi ; elle a été plutôt une absence de courage et de force pour confesser cette foi. Là aussi, dans ce fatal atrium, Pierre croyait très bien en son maître ; mais la peur renferma la foi dans son cœur, et lui arracha des lèvres un mensonge.

De plus, ce même mensonge ne touchait pas à la divinité de Jésus-Christ, ni à aucun autre dogme de foi, mais seulement au fait matériel de connaître ou de ne pas connaître Sa personne.

Il n'a pas dit : Celui-ci n'est pas le Fils de Dieu, ainsi qu'on le répète, mais seulement : Je ne Le connais pas, je n'ai rien à faire avec Lui : *non novi hominem*.

Ici donc, Pierre a failli à une vérité de fait, non à une vérité de foi : il a dit un mensonge, non une hérésie.

Enfin qu'il en soit ce qu'on voudra de cette faute de Pierre, qu'importe ?

Lorsque Pierre la commit, il n'était pas encore Pontife et chef de l'Eglise ; car qui peut ignorer que le Pontificat fut promis à Pierre par le Christ avant Sa passion, mais qu'Il ne lui fut conféré qu'après la résurrection, lorsqu'il fut dit : *Pasce agnos meos... pasce oves meas* ?

Tant que le Christ vécut, c'est Lui qui fut le Chef visible et le Pontife de Son Église. Ce ne fut qu'après Sa résurrection d'entre les morts, quand Il était sur le point de quitter la terre et de monter au ciel, ce ne fut qu'alors, dis-je, qu'Il laissa à Sa place saint Pierre, afin qu'il gouvernât Son Église. A quoi sert-il donc de rappeler une faute commise par Pierre, lorsqu'il n'était pas encore investi de l'autorité pontificale ?

Nous soutenons que lorsque le Pontife enseigne *ex cathedra*, il ne peut enseigner aucune erreur : - et vous nous opposez un acte de Pierre, acte qui n'est pas un enseignement et qui, lors même qu'il en serait un, aurait eu lieu avant l'époque où Pierre devint Souverain Pontife !

- En vérité, je ne suis pas surpris que des journalistes ignorants se soient servis de cette arme : mais je m'étonne de la voir dans la main du premier champion du Gallicanisme, auquel personne ne peut nier une science éminente. Lorsque les préjugés et la passion mettent le bandeau sur les yeux, on parle inconsidérément, fut-on un Bossuet¹ !

VII - Ce n'est pas avec un meilleur succès qu'on a allégué récemment un autre fait emprunté à l'histoire de notre siècle, et dont les plus âgés parmi vous, Messieurs, ont peut-être conservé le souvenir.

Au commencement de ce siècle, le saint Pontife Pie VII, arraché au Vatican et à Rome, traîné violemment en France, abreuvé d'insultes et d'amertumes, se trouvait renfermé au château de Fontainebleau, retenu prisonnier par ce géant qui, dans sa main de fer, tenait à ce moment les rênes de toute l'Europe. Celui-ci donc, un beau jour, présente à son prisonnier une feuille à signer, sur laquelle était écrit un concordat entre l'Eglise et l'Empire, grandement nuisible à l'Église, et en tout conforme aux vues ambitieuses du fier despote.

Le Pontife lit et refuse ; l'autre insiste ; le Pontife tient ferme. Pendant plusieurs jours, le despote promet, menace, tempête, toujours inutilement.

Mais le Pontife était vieux, affaibli par l'âge, par les douleurs, par les infirmités, par des souffrances incroyables, qu'il endurait depuis plusieurs années. Dans cette prison, on lui avait enlevé ses plus fidèles conseillers ; son entourage n'était composé que de faux amis et de gens perfides.

Il n'y avait personne qui vînt soutenir cette âme, désormais abattue par d'aussi longues souffrances, et qui déjà commençait à fléchir, estimant qu'une paix quelconque accordée à l'Église serait pour elle un moindre mal qu'un état de choses si violent et si pernicieux.

Bref, il n'était resté, comme le dit Rorbacher, au bon Pie VII énérvé de corps et d'esprit, que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore matériellement écrire un nom... et ce nom fut écrit au bas du Concordat. Mais quoi !

Dans le temps même que, par ordre de l'Empereur triomphant, on chantait dans toutes les Eglises des *Te Deum* solennels, le bon Pape, dans sa chambre, à genoux aux pieds du Crucifix, pleurait amèrement et récitait le *Miserere*.

Déchiré par les plus cruels remords, tombé dans une tristesse profonde, il se croyait indigne de s'approcher de l'autel, et pendant plusieurs jours il s'abstint de célébrer la sainte messe. Son cœur ne reconquit la paix perdue, que lorsqu'ayant pris une autre feuille, il eût écrit de sa prison à son oppresseur, une lettre dans laquelle on lit entre autres ces paroles :

« La crainte des jugements divins doit nous rendre supérieur à toute considération humaine....

« Nous donc, en la présence de Dieu, nous reconnaissons avec douleur et confusion, que notre conscience ne peut pas exécuter ce que nous avons imprudemment promis, non certes par malice aucune (comme nous en prenons Dieu à témoin), mais par simple faiblesse ; cendre et poussière que nous sommes.

« Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous l'avouons publiquement mauvais, et nous voulons qu'il soit entièrement annulé. »

Voilà le fait dont certains esprits pervers ont abusé, s'en faisant une arme pour combattre l'Infaillibilité pontificale.

¹ Il faut cependant remarquer, pour l'honneur du grand évêque de Meaux, que la *Défense de la Déclaration du clergé de France*, publiée seulement après sa mort, ne peut être regardée comme son ouvrage, mais plutôt comme l'œuvre des Jansénistes, qui corrompirent et faussèrent l'œuvre de Bossuet. Zaccaria *Antifebronio*, t. I, *Introd. p. CXXI*, et *.Antifib. Vindicatus, Diss. I. cap. V, N. VIII*, et l'abbé Blanc, *Cours d'hist. ecclés.*, t. III, leçon 183, n. 8.

Mais celle-ci n'est qu'une arme bien fragile.

Il est hors de doute, qu'en signant ce Concordat, le Pape s'est trompé, puisque c'est lui-même qui l'avoue : mais quelle fut cette erreur ? Je laisse de côté ce fait que l'acte n'était pas valide, parce qu'il était accompli sous la pression d'une violence qui offensa tellement le Seigneur, qu'il permit que, dans ce même château où le puissant monarque avait arraché au Pontife cette signature, il fut lui-même, l'année suivante, contraint de signer son abdication à l'Empire. C'est cet événement qui fournit à un poète du temps l'idée de ces trois vers d'un chant célèbre, vers qui peut-être un jour en inspireront de semblables :

E scrisse sul fatal Fontaneblèo :
Qui contro Cristo Bonaparte strinse
La sacrilega spada, e qui cadèo.
Et il écrivit sur ce Fontainebleau fatal :
Ici Bonaparte leva contra le Christ
son épée sacrilège ; et c'est ici qu'il tomba.

Je pourrais dire que ce fut une erreur momentanée, suivie immédiatement d'une pleine réparation. Je pourrais dire encore que cette réparation a été plus glorieuse pour Pie VII que la faute n'avait été humiliante ; car si errer est la loi de tous, reconnaître l'erreur, l'avouer publiquement, en prévoyant comme conséquence de graves cruautés, est le caractère propre des grands cœurs. Je laisse tout cela de côté, et je demande en quoi consistait cette faute ?

Elle était d'avoir trop cédé aux exigences arbitraires d'un despote, de lui avoir concédé des facultés excessives, de ne pas avoir su persister plus longtemps dans son *non possumus*.

Elle consistait donc à avoir agi comme un vieux père, qui n'ayant plus de force pour réprimer un fils arrogant, se laisse aller dans un moment de faiblesse à lui accorder ce qu'il veut. - Voilà tout.

Mais il n'y avait là aucun enseignement, ni par rapport à la foi, ni par rapport à la morale, ni vrai, ni faux, ni bon, ni mauvais. - Donc que prouve ce fait ?

Il prouve que le Pontife est, lui aussi, un fils d'Adam, qu'il est cendre et poussière, comme l'a si bien dit l'humble Pie VII, lui-même, et que, par suite, il peut se tromper dans ses actions ; mais il ne prouve pas qu'il puisse errer dans ses enseignements, puisque dans cet écrit il n'y a pas une seule syllabe d'enseignement.

Ce que devraient faire les adversaires serait donc de citer parmi tant de constitutions apostoliques qui ont été promulguées dans le cours de près de vingt siècles, une seule constitution, au moins une, qui ait proposé à l'Église une doctrine qu'il ait été nécessaire de réformer ensuite. Voilà ce qu'on devrait faire, mais c'est précisément ce que l'on ne peut pas faire.

VIII - Au contraire, la chose a été faite, répond ici quelqu'un qui n'est pas digne d'être nommé dans cette chaire : Il y a deux bulles de deux différents Pontifes : Clément XIV et Pie VII. Le premier supprime la Compagnie de Jésus, le second la rétablit ; donc l'un des deux s'est certainement trompé.

- Messieurs, je me serais volontiers passé de cette objection ; vous comprenez pourquoi.

Mais puisqu'un des journaux les plus mauvais et les plus répandus a servi pendant plusieurs jours cette friandise à ses lecteurs, l'assaisonnant et la réassaisonnant de différentes manières, je ferai à une discussion publique une réponse publique, afin que, si le poison a été donné à tous, tous puissent avoir aussi l'antidote.

Quelle est donc la faute dans laquelle les adversaires prétendent avoir surpris l'un de ces cieux Papes ?

Nous avons répété mille fois que le Pape est infallible lorsqu'il donna *ex cathedra* un enseignement quelconque ; or, quel enseignement a-t-il prononcé en cette circonstance ? L'un des deux Papes a-t-il enseigné que cette Institution était mauvaise, et l'autre a-t-il enseigné, au contraire, qu'elle était bonne ? - Non certes.

Ici il n'y a eu aucun enseignement, aucune doctrine ; il y a eu seulement un simple acte d'administration, une précaution de circonstance, *une mesure*, comme on dit à présent, plus ou moins prudente.

Clément XIV gouvernait l'Église dans des temps très orageux, alors que la plupart des gouvernements d'Europe étaient entre les mains de faiseurs de philosophie, de jansénistes ou d'incrédules de toute espèce. De ces Cabinets, conspirant ensemble, il pleuvait au Vatican des lettres incessantes qui lui dépeignaient ces hommes sous les plus sombres couleurs, les représentant comme le fléau, la calamité, la bête noire, le pandémonium de leurs États : demandant qu'il se débarrassât une fois pour toutes d'une telle peste ; et aussitôt le monde reviendrait à l'âge d'or comme par enchantement. Les fleuves couleraient du lait, les chênes distilleraient le miel ; mais s'il les soutenait encore, malheur à lui ! ...malheur à l'Église ! ... menacée d'un schisme, d'une ruine complète, d'un cataclysme épouvantable, en un mot de la fin du monde ! Pauvre Pape, que pouvait-il faire ?...

Il résista, il protesta, il traîna les choses en longueur ; puis voyant que l'orage se condensait et devenait toujours plus menaçant, il poussa un grand soupir, et fit ou crut faire comme le pilote qui jette à la mer jusqu'aux marchandises précieuses, pour sauver, si c'est possible, le navire entier.

L'intention fut excellente : l'acte, nous devons le respecter et non le juger,

La riverenza delle Sante Chiavi,
le respect pour les saintes clefs nous l'interdit.

Mais, quoi qu'il en fût, ce ne fut pas un acte d'enseignement doctrinal, et pour nous cela suffit.

Pie VII, au contraire, après avoir traversé, lui aussi, des tempêtes terribles, se trouva dans des temps plus calmes, plus sereins, et sollicité (comme il le dit dans sa Bulle) par les prières de beaucoup d'évêques, de princes et de fidèles de toutes conditions, il crut opportun de donner à cette institution une nouvelle vie.

Or, où est ici la contradiction ? Il peut se faire qu'aucun des deux Papes ne se soit mépris ; mais, lors même que vous voudriez qu'il y eût quelque part une faute, ce serait toujours une erreur de gouvernement, non d'enseignement, et par conséquent étrangère au sujet.

Chose étonnante ! Nous avons, dès le principe, exposé à nos adversaires un but clair, fixe et bien déterminé, l'enseignement pontifical *ex cathedra*, et ils lancent leurs flèches comme des aveugles, de telle sorte qu'elles vont toutes se perdre à droite ou à gauche, sans qu'une seule vienne atteindre le but.

IX - Le troisième et le plus délicat des chefs d'accusation, en ce qui touche les matières politico-religieuses, est soulevé par certains publicistes modernes.

Je sais bien que ce mot de *politique* employé ici semble très inopportun, et peut-être fait peur à beaucoup : mais tranquillisez-vous, il n'y a pas ici de quoi prendre ombrage.

Et, en réalité, la politique serait-elle, par hasard, une chose indépendante de la morale et de la justice ? Alors, elle serait le monstre le plus horrible du monde.

Serait-il également permis de diriger les peuples par des principes justes ou iniques, moraux ou immoraux, religieux ou impies ? Ce serait faire de la terre un enfer.

Or, quel est le docteur le plus autorisé de la morale et de la religion, qui en est le juge suprême et sans appel, sinon le Souverain Pontife ? Il ne faut donc pas s'étonner si de temps en temps il élève la voix pour faire usage de ce droit.

D'autant plus qu'il se borne à rendre seulement un jugement sur les principes et sur les maximes générales en ce qu'ils touchent à la religion et qu'il ne s'occupe pas des faits particuliers, des complications internationales, des disputes de prince à prince, ni de finances, ni de guerre, ni de commerce, ni d'industrie, ni d'aucune autre chose qui appartienne au gouvernement purement civil des États.

Dans toutes les choses de ce genre, il se garde bien de s'interposer : *Mundum tradidit disputationi eorum* (Eccl. 3) : il a livré le monde à leurs disputes.

Seulement, si la politique veut consacrer quelque principe qui soit contraire à la foi ou à la morale, au nom de la morale et de la foi, dont il est l'interprète, il dira : *Non licet*.

Si la politique veut lui fermer la bouche et l'empêcher d'exercer librement dans le monde entier son divin *Magisterium* de religion, au nom de la religion dont il est le chef, il dira de nouveau : *Non licet*.

Si la politique veut s'arroger le droit de porter la main sur le sanctuaire, alors, du sanctuaire dont il est le gardien, il criera : *Non licet*.

Je ne puis descendre à d'autres détails :

Se' savio, e intendi me' ch'io non ragiono.

Tu es sage et tu comprends plus que je ne dis.

Ce n'est donc pas l'Église qui entre dans le domaine de la politique ; c'est plutôt la politique qui entre dans le domaine de l'Église, hélas ! Et trop souvent.

X - Mais dans tous les cas, l'Infaillibilité pontificale est une digue qui arrête le progrès civil de la société moderne.

- En quoi l'arrête-t-elle ? Dites plutôt qu'elle le dirige, le règle, le protège.

Peut-il y avoir un véritable progrès, une vraie civilisation, qui ne soit basée sur la vérité, sur la probité, sur la justice ?

Eh, bien ! Pierre est le gardien et le héraut de la vérité, de la probité, de la justice. Et vous voulez voir en lui un ennemi du progrès social ? Remerciez plutôt le Seigneur de ce que, dans une perversion si grande des idées, dans un si grand désordre des choses humaines, il vous est donné un Docteur infaillible auquel vous puissiez vous adresser afin de discerner, en de si graves matières, le licite d'avec l'illicite, le juste d'avec l'injuste, le moral d'avec l'immoral.

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ.

Car, Messieurs, il faut songer que non seulement chaque individu en particulier, mais aussi la société tout entière est soumise au Seigneur. *Subditus fiat omnis mundus Deo* (Rom. 3) : que tout le monde devienne soumis à Dieu.

Le monde tout entier est de Dieu, parce que c'est Lui qui l'a créé ; il est de Dieu, parce que c'est Lui qui l'a racheté ; il est de Dieu parce que c'est Lui qui chaque jour le conserve. Et Il ne l'a créé, racheté, conservé, que pour qu'il serve à Sa gloire en observant Sa loi.

Ainsi non seulement l'individu, mais toute la société est obligée d'exécuter les lois qu'Il a faites, de révéler l'Église qu'Il a fondée, de respecter le Vicaire qu'Il a laissé en Sa place, et d'écouter respectueusement la voix de celui-ci, lorsqu'il l'élève pour rappeler, à tous les grandes vérités dont il a été fait le dépositaire¹.

¹ Pour notre malheur, la société moderne fait tout le contraire, et l'esprit dominant de notre siècle tend à élever une barrière entre l'Église et la société civile, à faire en sorte que cette dernière, dans ses lois, dans son administration, dans toute la marche de ses affaires, ne tienne aucun compte de ce que prescrit l'Église ; à soustraire en un mot la société à toute influence de religion surnaturelle.

Or, qu'est cela, sinon vouloir que la société, comme telle, soit déchristianisée ? Qu'est cela, sinon proclamer l'apostasie sociale, exclusion Notre-Seigneur Jésus-Christ de toute ingérence dans la société ?

Oui, dans la société moderne, Jésus-Christ est devenu une anomalie, un hors-d'œuvre, un embarras dont on s'affranchit, une idole hors de mode. On a prononcé contre lui un véritable ostracisme ; c'est un illustre proscrit, un roi dépossédé : *Nolumus hunc regnare super nos* : nous ne voulons point que celui-ci règne sur nous. Il ne doit pas élever de trône devant nous, ou s'il veut avoir un trône, qu'il se contente de s'asseoir à côté de celui de Mahomet, d'Osiris, de Visnû, et de partager fraternellement avec eux les hommages et le culte que l'on consentirait à lui rendre. A ces conditions nous daignerons l'admettre, autrement nous n'en voulons pas : *Nolumus hunc regnare super nos*. Nous, peuple, nous ne voulons aucun Dieu au-dessus de nous ; nous voulons faire ce qui nous est le plus agréable, établir les lois qui nous plaisent, sans avoir à en rendre compte à d'autres qu'à nous-mêmes ; c'est nous qui sommes notre Dieu, que personne ne nous touche : *Nolumus hunc regnare super nos*. Voilà le langage de la société nouvelle.

Et après cela doit-on s'étonner que cette société soit, en quelque sorte, continuellement prise de vertige, et qu'elle se débâte au milieu de continuel bouleversements ? Elle a dit au Seigneur : « Retirez-vous », et le Seigneur lui a répondu : « Je t'abandonne. Je t'abandonne à ton sens réprouvé, à tes passions effrénées, à ton esprit d'orgueil et d'indépendance ; je t'abandonne aux loges maçonniques, dont tu voudras vainement arrêter les conséquences, après en avoir permis et favorisé les principes ; je t'abandonne aux guerres, aux révolutions, aux luttes des partis qui te déchireront les entrailles ; je t'abandonne enfin à toi-même, et je veux voir ce que

XI - Bien, reprenez-vous ; mais quelquefois sa voix ne s'accorde pas avec les principes proclamés par la société moderne. - Soit ! mais dites moi une fois pour toutes : cette société moderne, la prenez-vous pour une jeune fille tellement pure, qu'elle n'ait pas sur la conscience la moindre peccadille ? Qu'elle soit confirmée en grâce ? Qu'elle ait le don de l'impeccabilité, de sorte que tout ce qu'elle dit soit toujours bien dit, tout ce qu'elle fait toujours bien fait ?

Oh ! vous êtes trop raisonnables pour soutenir de pareilles absurdités ; vous comprenez bien que l'impeccabilité, qui n'est pas même le propre du Pontife Romain, ne peut encore moins être un privilège de la société moderne.

Vous comprenez bien que la société moderne, comme l'ancienne, a son bon et son mauvais côté, ses vérités et ses erreurs, ses bonnes œuvres et ses déplorables vices.

Etant donc admis que les sociétés comme les individus, peuvent commettre des fautes, pourquoi s'étonner qu'il y ait une voix autorisée qui rappelle aux uns comme aux autres leurs devoirs, et qui dise, par exemple, que tel principe ou telle maxime est contraire à tel ou tel commandement de Dieu ? Voudriez-vous, par hasard, nier aussi au Pontife le droit d'expliquer les commandements divins ? Ou voudriez-vous qu'il les expliquât d'une façon pour les petits, et d'une autre pour les grands, d'une manière pour les individus, et d'une autre pour la société ?

Mais c'est ici précisément (selon la belle observation que d'autres ont déjà faite), que se trouve sa mission sublime : celle de maintenir saufs et inébranlables sur la terre les principes de la foi, de la morale, de la justice, et de les maintenir non seulement vis-à-vis des individus, mais aussi des peuples, non seulement des sujets, mais aussi des souverains, et de dire hautement à tous : Princes et Peuples, Républiques et Monarchies, Parlements et Gouvernements, rappelez-vous qu'au-dessus de vous tous, au-dessus de vos sceptres, de vos épées, de vos couronnes, il y a un Dieu que vous devez adorer, il y a une loi à laquelle vous devez obéir, il y a une morale à laquelle vous devez vous conformer : et tout ce que vous ferez contre ce Dieu, cette loi, cette morale, *non licet, non licet*.

Voilà ce que dit le grand Pasteur des brebis du Christ ; et, au lieu de nous courroucer contre lui, nous devons au contraire lui savoir gré d'être le seul à ne fléchir jamais devant le tumulte des peuples ou les menaces des princes ; le seul à faire entendre à tous le langage ferme et sincère de la vérité, le seul à sauvegarder sur la terre le dépôt des principes sacrés de la justice et de la sainteté, qui, sans lui, auraient été mille fois à cette heure, emportés dans le tourbillon de tant de révolutions.

Exultate, filii Sion, et lætamini in Domino Deo vestro, quia dedit vobis Doctorem justitiæ.

XII - Cependant, hélas ! Beaucoup, au lieu de s'en réjouir, en frémissent ; et, dans toute l'Europe, ce qu'on appelle la *Société moderne* ne paraît pas avoir d'ennemi plus haï que le doux Pasteur du saint troupeau.

Mais, de grâce, quel mal t'ai-je fait ? pourrait-il lui répondre, - ou en quoi t'ai-je affligé ? *Popule meus, quid feci tibi, aut in quo contristavi te ? Responde mihi* : réponds-moi, Mon peuple ; que t'ai-je fait, ou en quoi ai-je pu te contrister ?

Je suis ton médecin, ton pasteur, ton père, et tu me regardes comme ton ennemi ! Ah ! ne te courrouce pas contre un pauvre vieillard qui n'a d'autre défense que la douceur : n'attriste pas le soir d'une vie qui s'éteint ; ne hâte point mes derniers pas vers la tombe. Oh ! qui me donnera cette consolation avant de fermer les yeux, de pouvoir te presser sur mon sein, et te donner sur le front le baiser de paix ?....

Si, hélas ! Nous avons vécu trop longtemps divisés, ne me sera-t-il pas donné de te voir enfin revenir un jour dans mes bras, et que le dernier acte de ma main mourante soit de te bénir ?...

O Seigneur, Vous qui avez des trésors de miséricorde, ne refusez pas à Votre serviteur cette consolation suprême, afin que je puisse redire plein d'une sainte joie : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace* (Luc 2) : maintenant, Seigneur, laissez selon Votre parole, Votre serviteur s'en aller en paix.

SECONDE PARTIE.

XIII - Après avoir établi le dogme de l'Infaillibilité pontificale, après avoir détruit les objections qu'on avait élevées contre lui, il ne reste qu'à accepter avec soumission la définition qui en a été donnée. Définition absolue, catégorique, sans appel ; définition accompagnée de la sentence d'anathème contre les rebelles : *Si quis autem huic nostræ definitioni contradicere præsumperit, anathema sit* : si quelqu'un ose maintenant contredire notre définition, qu'il soit anathème.

Et pour éviter cet anathème, il ne suffit pas de dire, comme l'ont fait des hommes récalcitrants, que cette définition n'était pas valable, parce qu'elle n'était pas libre. Ici, il ne s'agit plus d'objections à résoudre par la raison, mais d'une audacieuse calomnie, qui ne mérite que le mépris.

Et, certes, après que, dans le Sacré Concile, on a tant étudié, tant discuté, tant retourné la question sous toutes ses faces ; après qu'on a laissé aux contradicteurs toute la latitude qu'ils ont voulue, pour parler et pour écrire librement ; après que le jour même de la séance solennelle, deux prélats ont dit tout haut : *Non placet*, comme l'auraient pu dire deux cents, et tous ceux enfin qui l'auraient voulu ; après tout cela, dis-je, il faut avoir véritablement un front d'airain, un front sans pudeur, pour venir dire qu'il n'y a pas eu de liberté suffisante.

Mais un tel front n'a jamais manqué aux orgueilleux qui, depuis Arius jusqu'à Luther, ont constamment fait appel aux plus honteux prétextes pour se défendre des condamnations encourues.

tu sauras faire sans moi. *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædicant eam* : si le Seigneur Lui-même ne construit la maison, ceux qui la bâtissent travailleront en vain. »

Et toutes les armées permanentes, toutes les gardes nationales, tous les canons rayés et les mitrailleuses ne pourront défendre une ville ou un royaume auquel le Seigneur a tourné les épaules. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* : si le Seigneur Lui-même ne garde la cité, c'est en vain que veillera celui qui la garde.

Tels sont, pour la société, les résultats du bannissement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Si la condamnation leur venait d'un Pape, ils faisaient appel au Concile œcuménique ; si elle leur venait du Concile, ils mettaient en doute son œcuménicité ; si celle-là était évidente, ils criaient aux abus de pouvoir, à l'injustice, à la violence. C'est un art ancien, c'est l'art de tous les hérétiques¹.

Mais, heureusement, pour qu'une sentence soit valable et juste, il n'y a jamais eu besoin qu'elle fût reconnue telle, par le criminel sur la tête duquel elle tombait.

Qu'il se torde donc tant que bon lui semblera, le serpent de l'hérésie écrasée : sur sa tête pèsera toujours cette, terrible condamnation : *Si quis autem huic nostræ definitioni contradicere præsumpserit, anathema sit.*

XIV - Cette condamnation fut encore plus clairement expliquée par le Souverain Pontife régnant, dans sa lettre du 15 mai 1871, à l'Eminentissime Cardinal Vicaire, à l'occasion d'une malheureuse adresse trop connue².

Que tous sachent, dit ouvertement le Pontife, que ceux-là ne sont plus catholiques, qu'ils ont totalement cessé de l'être et d'appartenir à l'Eglise. *Innotescat universis eos catholicos esse desiisse, adeoque a catholicis esse vitandos.*

Je n'ignore pas que beaucoup d'entre eux, même après leur rébellion contre l'Infaillibilité pontificale, voudraient passer néanmoins pour catholiques.

Mais de grâce, qui doit savoir ce qu'il faut pour être catholique, si ce n'est le Pontife Romain ? N'est-ce pas au capitaine à connaître ses soldats ? N'est-ce pas au Pasteur à connaître ses brebis ?

Le bon Pasteur Jésus disait un jour : Je connais Mes brebis : *ego cognosco oves meas.* (Jo. 10) Et s'étant retourné vers quelques-uns, il ajouta : Ah ! vous, vous n'êtes pas de Mes brebis : *vos non estis de ovibus meis.*

De la même manière le Pontife Son Vicaire a dit au monde entier : Vous voyez ces hommes là ! Sachez qu'ils ne sont plus des catholiques, ils ne sont plus de mes brebis, ils n'appartiennent plus à mon troupeau : fuyez-les. *Innotescat universis eos catholicos esse desiisse, adeoque a catholicis esse vitandos.*

Que sont-ils donc ? Je ne sais vous le dire : ce sont des êtres que je ne comprends pas.

Je comprends les protestants, je comprends les schismatiques, je comprends l'incrédule ; mais ces êtres amphibies qui repoussent un dogme catholique et qui veulent continuer à s'appeler catholiques, ceux-là je ne les comprends pas.

Je sais qu'en Allemagne ils se sont donné le nom de Vieux-Catholiques, mais ils s'appelleraient bien mieux les Nouveaux-Hérétiques.

XV - Pour tout homme logique, après une définition dogmatique, il ne reste qu'à choisir entre ces deux partis : ou courber la tête, ou renoncer au catholicisme.

Donc, *Filii Israël, usquequo claudicatis in duas partes ?* (3 Reg. 18) Enfants d'Israël, jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés ? Ce continuel jeu de balançoire, mettre le pied le matin dans Jérusalem, et le soir dans Babylone, encenser d'une main Jéhovah et de l'autre Baal, donner un baiser au Christ et un autre à Judas, c'est là une amère dérision qui doit cesser. *Filii Israël, usquequo claudicatis in duas partes ?*

Il faut baisser les masques ; leur temps est passé : il faut se ranger ouvertement ou d'un côté ou de l'autre : il faut se serrer autour de Pierre, ou passer dans les rangs de ses ennemis. Pour moi mon poste est déjà choisi depuis longtemps.

Ma place est fixée dans le camp de Pierre, auprès de sa Croix, sous l'étendard de ses Saintes Clefs.

Là vous me trouverez toujours armé de la divine parole, toujours prêt à sa défense, dussé-je aussi finir comme lui sur la croix. Et vous, Catholiques, que ferez-vous ? Par l'esprit, par le cœur, par les œuvres, vous formerez, je l'espère, une phalange serrée autour de Pierre, et lui, du haut du Vatican, élevant la croix sur vos têtes, répondra en souriant : Courage, mes enfants, courage ! le Christ est avec nous³.

¹ Le protestant Kase a observé que, si ce n'avait été l'odieuse définition de l'Infaillibilité, personne n'aurait songé à nier l'œcuménicité du Concile, et que réellement, « ce n'est pas à cause de vices essentiels dans le Concile que le Dogme fut déclaré nul, mais à cause du Dogme que le Concile fut déclaré nul. »

² L'adresse d'adhésion à Döllinger d'un petit nombre de professeurs de l'Université romaine de la Sapience.

Il est véritablement étrange, pour ne pas dire plus, que qui est à Rome aille chercher la foi pure en Allemagne !

Il n'est pas jusqu'aux enfants qui ne sachent que : *Purius ex ipso fonte petuntur aquæ* : c'est à la source même qu'on puise l'eau la plus pure. Et ces gens-là sont des savants !

Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt. (Rom. 1. 22) En se disant sages, ils sont devenus fous.

Leurs disciples se montrèrent bien plus sages en les abandonnant. Honneur à ces généreux jeunes gens !

³ Le célèbre Lamennais, dans son excellent petit livre intitulé *le Guide de la Jeunesse*, nous a laissé quelques belles paroles qui s'appliquent admirablement à notre sujet. Le malheureux ne se doutait guère alors qu'il écrivait son histoire anticipée et sa condamnation.

« JESUS-CHRIST. Quiconque tente de se soustraire à Mon Église se révolte contre Moi. Malheur à celui par qui arrivera un scandale, malheur à l'homme du schisme ! *il sera lié par un anathème éternel, et il sera jeté dans les ténèbres extérieures : là il y aura des pleurs et des grincements de dents.* »

« Le DISCIPLE. Il y a donc, Seigneur, des hommes assez pervers, pour tenter de briser le lien sacré qui réunit Vos fidèles en une même Église, pour soulever les brebis contre le Pasteur, les enfants contre leur Père, contre le Pontife suprême qui Vous représente ici-bas, contre cette Rome sainte dont vous avez fait le centre de la foi et dont on peut dire comme de vous-même : *Qui ne récolte pas avec elle, disperse.* »

« JESUS-CHRIST. Tout s'est vu, mon fils, et tout se peut voir encore : par conséquent, *veillez et priez* pour ne pas tomber dans la tentation. Il viendra des jours où la foi de plusieurs sera mise à l'épreuve : *qui est debout veille à ne pas tomber.* L'enfer ne se lassera pas de combattre Mon Église, dont la force réside dans le Chef que Je lui ai donné pour guide ; mais l'enfer ne prévaudra pas contre Elle. Le fondement que J'ai posé, Pierre, toujours vivant dans ses successeurs, restera inébranlable, et le schisme et l'hérésie se briseront éternellement contre ce rocher immuable. »

Que ces belles paroles, qui, cependant, n'empêchèrent pas la chute mortelle de celui qui les écrivit, puissent au moins être utiles à d'autres âmes plus simples et moins orgueilleuses.

APPENDICE

PETIT CATÉCHISME SUR L'INFAILLIBILITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE PAR LE R. P. CARDELLA, de la Compagnie de Jésus

COMPOSÉ D'APRÈS LES DISCOURS PRÉCÉDENTS

Imprimatur, P. Fr. Vincentius Ma. Gatti Ord. Proed. S. P. A. Magr.

I - CE QU'EST L'INFAILLIBILITE DU PAPE ET AUSSI CE QU'ELLE N'EST PAS.

Avez-vous bien appris ce qu'est l'Infaillibilité du Pape et aussi ce qu'elle n'est pas ?

Par la grâce de Dieu, je crois le comprendre et être en état de réfuter toutes les erreurs que répandent les ennemis de l'Infaillibilité.

- Très-bien ! - Mais d'abord qu'est-ce que cette Infaillibilité ? - Cela veut-il dire que le Pape est impeccable ?

Non certes. - Le Pape, enfant d'Adam, comme nous, peut avoir ses défauts et commettre des fautes. - C'est de la parole du Pape qu'il s'agit et non de sa conduite.

Et toute parole qui sort de la bouche du Pape, est-ce qu'il nous faudra la recevoir comme un oracle ?

Non. - La parole du Souverain Pontife, quelle que soit son autorité, et quelque respect qu'elle mérite, n'est pourtant infaillible que **lorsqu'il enseigne comme Pape**.

Vous voulez dire quand il parle ex cathedra. - Mais quand est-ce que le Pape parle, précisément, comme Pape ex cathedra (de sa chaire) ?

La chaire (*cathedra*) signifie l'enseignement du maître. - Le Pape parle *ex cathedra* quand, en sa qualité de maître et de Pasteur universel de tous les chrétiens, de son autorité souveraine et apostolique, il définit quelque doctrine concernant la foi ou les mœurs pour l'Église catholique tout entière. L'Infaillibilité pontificale est donc le privilège que le Pontife romain a reçu de Dieu de ne pouvoir se tromper quand il parle *ex cathedra*, en matière de foi et de mœurs.

D'où vient que, dans ce cas, le Pape ne peut enseigner l'erreur au lieu de la vérité ; en d'autres termes, qu'il est infaillible ?

Il est infaillible parce que Dieu l'assiste, parce que l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité l'assiste, selon la promesse faite à Pierre, et en lui et ses successeurs.

Le Pape a donc la même infaillibilité que l'Église ?

Précisément. - Le Pape, **même seul**, en sa qualité de maître et de docteur universel, a cette même infaillibilité que Jésus-Christ a donnée à Son Église pour l'enseignement de la foi et de la morale.

Donc, lorsque le Pape a porté une définition, il faut la tenir pour infaillible, on ne peut plus y toucher, ni la réformer ?

Oui ; les définitions du Pape, faites de sa seule autorité souveraine et apostolique, sont dès lors par elles-mêmes immuables ; il n'est pas besoin d'entendre le consentement de l'Église pour être certain de leur vérité, et, par suite, elles ne peuvent être réformées.

Mais, à défaut de ce consentement, pourra-t-il arriver que, d'un côté l'on voie le Pape, et de l'autre l'Église ?

Non. - On ne verra jamais d'un côté le Pape enseignant une doctrine et de l'autre côté tous les évêques enseignant le contraire. Et ainsi disparaît cet épouvantail de l'Infaillibilité isolée, comme on dit, personnelle et séparée. Toujours l'Épiscopat catholique, sous l'influence du Saint-Esprit qui assiste l'Église, adhérera au jugement porté par le Pape de son infaillible autorité. L'Édifice restera toujours, oui, toujours uni au fondement ; mais pour être soutenu par lui et non pour le soutenir.

Nous aurons donc deux infaillibilités : l'infaillibilité collective de l'Église enseignante et l'infaillibilité personnelle du Pape ?

A parler exactement, l'Infaillibilité est **une** dans son principe, qui est l'assistance du Saint-Esprit ; **une** dans sa fin, qui est le bien universel de tous les fidèles. Seulement le sujet en qui elle réside peut être ou le chef de l'Église seul, ou ce même chef auquel s'unit, tout en lui demeurant subordonné, l'Épiscopat catholique pour former l'Église enseignante. Et ainsi, nous avons comme un double organe par lequel Dieu nous fait entendre Sa voix : l'Église enseignante, ou le Pape avec l'Épiscopat catholique dispersé ou réuni en Concile ; et le Pape seul, parlant *ex cathedra*, comme Docteur universel, avec sa seule autorité apostolique.

II - LA DÉFINITION EST NOUVELLE, LE DOGME N'EST PAS NOUVEAU.

L'Infaillibilité du Pape uni aux évêques, ou l'infaillibilité de l'Église est un dogme ancien et reçu de tout temps ; mais cette infaillibilité du Pape, indépendamment du consentement et de l'autorité des évêques, n'est-elle pas, comme on le prétend, un dogme nouveau ?

La définition est nouvelle : le dogme n'est pas et ne peut pas être nouveau. Le dogme est ancien autant que l'Évangile, où il est dit : - que Jésus-Christ établit Pierre comme fondement de l'Église et Pasteur universel ; - qu'il pria que sa foi ne défaille jamais ; - qu'il lui donna le privilège de confirmer ses frères dans la foi. Or, il est évident que, si les décisions du Pape avaient besoin d'être examinées et confirmées par les évêques, le fondement, au lieu de soutenir l'édifice, serait soutenu par lui ; - le pasteur, au lieu de guider et de paître les brebis, serait conduit par elles ; - Pierre, au lieu de confirmer ses frères, serait confirmé par eux dans sa foi.

Le dogme est donc aussi ancien que l'Évangile lui-même.

Mais anciennement cette infailibilité a-t-elle aussi été reconnue par l'Église ?

Elle a toujours été reconnue d'une manière plus ou moins expresse, et dans son enseignement et dans sa pratique. Les Papes ont donné leurs définitions, comme infaillibles, immuables et sans appel ; les SS. Pères, les Evêques, l'Église entière a toujours vénéré l'infailible autorité de la chaire de Pierre dans l'enseignement de ses successeurs, bien qu'elle ne fut pas encore définie comme un dogme de foi.

Pourquoi donc l'Église n'a-t-elle pas défini plus tôt cette infailibilité du Pape ?

Plus tôt, il n'en était pas besoin : c'est de nos jours que cette définition est devenue opportune. Ce dogme (comme celui de l'Immaculée Conception de Marie) a passé par trois phases distinctes. D'abord il est admis pendant des siècles, surtout dans la pratique, simplement, sans discussions ni recherches. Puis, vint une période de doutes et de controverses, d'opposition dans le sein même de l'Église de la part des fidèles que l'on appela Gallicans : mais l'Église, avec une énergie, mêlée de suavité, ne cessa de repousser de toute manière cette erreur et d'éclaircir toujours davantage la vérité, jusqu'au moment où elle crut devoir enfin la définir solennellement. - Désormais, pour tous les catholiques, c'est une vérité de foi.

Mais la vérité, mais la foi, n'est-elle donc pas toujours la même ?

Le soleil aussi est toujours le même en soi ; mais, par rapport à nous, sa lumière croît jusqu'à midi. L'Infailibilité du Souverain Pontife fut toujours en soi une vérité de foi ; mais, par rapport à nous, elle a développé graduellement sa lumière, jusqu'au Concile du Vatican, où elle a atteint par sa définition dogmatique le plus haut degré de sa splendeur. Et, par suite, nier l'Infailibilité du Pape a toujours été une erreur, mais ce n'était pas une hérésie, comme ce le serait aujourd'hui, parce que l'Église ne l'avait pas suffisamment proposé à notre foi comme vérité révélée de Dieu, ainsi qu'elle vient de le faire dans ce Concile, le premier qui se soit réuni depuis les grandes controverses soulevées à ce sujet.

Mais aussi ce Concile du Vatican sera le dernier des Conciles. En effet, s'il est de foi que le Pape est de soi infailible et peut décider les questions de doctrine de sa seule autorité apostolique, à quoi bon, de nouveaux conciles ?

Des Conciles peuvent être nécessaires encore pour bien des raisons ; mais cette nécessité ne sera jamais absolue : et il devait en être ainsi pour le bien de l'Église. Et, de fait, avant cette définition, les Papes ont sans Concile, quand il en a été besoin, défini des vérités et condamné des erreurs. Et, de nos jours surtout, où l'erreur court et se répand avec tant de rapidité, c'est un grand avantage que, pour la voir infailiblement condamnée et la vérité proclamée avec la certitude de la foi, nous ne soyons pas obligés d'attendre (combien de temps, Dieu le sait !) la réunion d'un Concile ou l'assentiment des Évêques dispersés de l'Église entière, et qu'il suffise de la voix du Vicaire de Jésus-Christ, Pasteur et Docteur universel.

On dit pourtant, que dans ce Concile, les évêques se sont dépouillés de leur autorité, pour donner au Pape une autorité nouvelle ?

Une autorité nouvelle ! Mais le Concile ne lui a absolument rien donné. Cette autorité, le Pape l'avait et l'exerçait, et l'Église entière la reconnaissait de fait. Le Concile, par sa définition, s'est borné à reconnaître solennellement, comme dogme de foi, l'autorité infailible que Jésus-Christ lui-même a donnée au Pape. Il n'a donc été rien donné de nouveau au Pape ; il n'a été rien enlevé à l'autorité divine des évêques, soit dispersés dans leurs diocèses, soit réunis en concile. Il n'y a rien de nouveau, sinon la définition solennelle de l'ancienne doctrine catholique de l'Infailibilité du Pape.

III - QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR INFALLIBILITE EN MATIÈRE DE FOI ET DE MŒURS ?

Je voudrais maintenant savoir d'une manière plus précise quelles sont les matières dans lesquelles le Pape est infailible ?

Je l'ai déjà dit : infailible dans les matières qui concernent la foi et les mœurs ; de même qu'on a toujours dit que l'Église est infailible dans l'enseignement de la foi et de la morale, ainsi en est-il du Pape.

Fort bien ; mais avec ces mots de la foi et de la morale, dont la signification est si étendue, ne risque-t-on pas de trop élargir l'Infailibilité du Pape et de l'Église et de la faire sortir de la sphère qui lui est propre ?

Cette même assistance du Saint-Esprit qui produit l'Infailibilité, fait aussi qu'elle ne peut jamais sortir de sa sphère, ce qui serait la plus grossière des erreurs. Quelle infailibilité que celle qui se méprendrait au point de décider plus qu'elle ne doit ! Quel Docteur infailible que celui qui ne saurait point discerner les sujets de sa compétence de ceux qui échappent, ou qui, le sachant, s'arrogerait une autorité infailible qu'il n'a pas !

L'enseignement de l'Église s'est toujours maintenu dans les limites de la foi et de la morale : ici le fait ne saurait jamais être opposé au droit.

Eh bien ! voyons comment, par le fait, l'Église et le Pape ont compris et exercé cette autorité divine dans leur enseignement.

Ils ont embrassé dans leur enseignement tout ce qui se rapporte aux choses que nous devons croire ou pratiquer pour parvenir au salut éternel. Avant tout, les articles de foi expressément révélés ; puis les vérités plus ou moins liées à la foi et à la morale chrétienne et par suite au salut éternel. Ainsi donc, en fait comme en droit, il appartient à l'autorité doctrinale de l'Église ou du Pape (ce qui est tout un) de condamner non seulement les hérésies déclarées, mais aussi les erreurs qui, de plus ou moins près, touchent à la foi et à la morale ; par conséquent de condamner des livres, des propositions, des opinions qui se donnent pour scientifiques, des maximes d'éducation, des principes politiques qui sont en opposition avec la foi ou la morale ; de réprouver certaines sectes ou sociétés comme illicites et immorales, et d'approuver au contraire comme pieux et bons les ordres religieux ; de juger de la vérité des vertus et de canoniser les saints ; d'admettre ou de rejeter certaines doctrines qui regardent le bien général, les droits ou la discipline de l'Église de Jésus-Christ. Tout cela se lie à la foi et à la morale, et tombe par conséquent sous l'Infaillibilité de l'Église ou du Pape.

Mais ceci est vraiment excessif !... Et qui donc explique de la sorte l'Infaillibilité dans les doctrines relatives à la foi et aux mœurs ?

L'Église elle-même par ses actes. Est-il vrai, oui ou non, que l'Église, que les Papes se sont crus autorisés à porter sur tous ces sujets un jugement d'une infaillible vérité, et conséquemment une sentence irréfragable, qui exige l'assentiment de tous les fidèles ? Si le Pape a défini quelque chose, en sa qualité de maître universel de l'Église, le Pape a parlé avec l'assistance spéciale du Saint-Esprit ; donc il n'a pas excédé les limites de son autorité ; donc les points qu'il a définis ont tous quelque connexion avec les vérités révélées, avec la foi ou la morale.

Mais si quelqu'un ne la voit pas cette connexion !

Si quelqu'un ne la voit pas cette relation si facile à voir, qu'il s'en prenne à la faiblesse de son jugement et non au Pape. Autrement il faudrait en faire retomber la faute sur le Saint-Esprit, qui n'aurait pas su l'assister. Au lieu donc de dire que le Pape parle de ce qui ne le regarde pas, qu'il prenne garde lui-même de parler de ce qu'il ignore. Que d'ignorants de nos jours parlent théologie en prétendant faire la leçon au Pape !

Il semble toutefois que le Pape veuille s'avancer sur le libre terrain de la science et de la raison ; est-ce qu'alors il ne serait pas exposé à faire fausse route et à tomber dans l'erreur ?

Ce sont bien plutôt la science et la raison qui pénètrent dans le domaine de la religion, de la foi, de la morale et se heurtent à quelques-uns de ses dogmes. Alors l'Église et le Pape crient : « Arrière imprudents, reculez téméraires ! » Et ainsi, quand le Pape condamne quelques erreurs de la raison et de la prétendue science, il demeure toujours à son poste sur le terrain de la Religion.

Que direz-vous quand le Pape, sous prétexte de son Infaillibilité, voudra entrer jusque dans la politique ? Est-ce que la politique n'est pas indépendante ?

Indépendante même de Dieu, de la morale, de la justice ? Quelle belle politique ce serait là ?

Le Pape, ainsi qu'aux particuliers, a le droit d'enseigner la morale aux nations et aux gouvernements, de condamner les faux principes, même en politique, et aussi les maximes erronées de nos sociétés modernes, quand cela touche à la religion, c'est-à-dire, comme nous l'avons répété si souvent, à la foi et à la morale.

Et alors, avec cette Infaillibilité, le Pape pourra quelque jour porter une sentence de déposition contre un souverain excommunié, délier ses sujets du serment de fidélité, et nous ramener en plein moyen âge ?

Ceci n'est qu'un vain épouvantail. C'est confondre les choses et les temps les plus différents. Qu'a donc à faire l'Infaillibilité avec la déposition des souverains ?

C'est l'autorité qui était en jeu et non l'Infaillibilité, lorsque certains actes spirituels du Pape (l'excommunication par exemple) produisaient des effets civils et politiques admis et reconnus même par les princes et les peuples, et passés dans le droit public des sociétés chrétiennes, l'Infaillibilité n'y entraînait pour rien. Autre chose est l'Infaillibilité, ou si vous préférez, l'autorité dans l'enseignement, autre chose est l'autorité suprême dans le gouvernement. L'Infaillibilité est toujours la même, l'autorité bien qu'au fond toujours la même aussi, dans ses applications, dans son extension aux effets civils et politiques, dans son mode, dans ses formes, dépend des circonstances et des temps.

Ceux-là donc qui soulèvent ces difficultés politiques contre l'Infaillibilité confondent des choses et des temps différents ; et ils le font à dessein pour embrouiller la question et rendre ainsi l'Infaillibilité odieuse à la société moderne. Mais la société peut être tranquille ; les Papes de nos jours ne songent pas à déposer les souverains... Ce sont les sociétés secrètes et les révolutions qui s'en chargent, à l'aide de ce qu'elles appellent la souveraineté du peuple. Ne sortons donc pas de la question : cela nous entraînerait trop loin. A vrai dire, après le catéchisme sur l'Infaillibilité, c'est tout un catéchisme encore qu'il nous faudrait sur l'autorité du Pape, au sujet de laquelle on a, de nos jours, tant et tant déraisonné.

IV - DIFFICULTÉS RATIONNELLES ET HISTORIQUES.

Vous m'avez bien expliqué ce que c'est que l'Infaillibilité du Pape et ce qu'elle n'est pas : ce qu'elle embrasse et ce qui est en dehors d'elle, et vous avez résolu quelques-unes des objections qu'on lui oppose. - Je veux vous en soumettre quelques autres encore, pour m'assurer si vous êtes bien en état de répondre à toutes les erreurs que l'on propage à ce sujet. - Que répondriez-vous donc à celui qui vous dirait que Dieu seul est infaillible, et que tout homme est sujet à l'erreur ?

Certainement Dieu seul est infaillible par Sa nature : mais c'est Lui précisément, ce Dieu infaillible, qui, selon Sa promesse, assiste Son Vicaire pour le préserver de l'erreur, et lui communiquer un rayon de Son infaillibilité. C'est ainsi que Dieu seul peut opérer des miracles ; seul Il voit l'avenir, et pourtant d'innombrables saints, par un don spécial, n'en ont pas moins opéré des miracles et fait des prophéties.

A la bonne heure ! Mais il subsiste toujours cet argument : que tout homme est sujet à l'erreur et qu'il en doit être de même du Pape ?

Quand il parle comme homme, oui ; quand il parle comme Pape, au nom de Dieu, non ! car alors ce n'est pas l'homme, c'est Dieu qui parle par sa bouche. Il faut toujours en revenir à cette promesse de l'assistance du Saint-Esprit de Vérité, pour comprendre que le Pape ne peut tomber dans l'erreur quand il enseigne la foi et la morale à l'Église.

Mais vous-même vous avez accordé que le Pape n'est pas impeccable ; en somme, le Pape est homme et soumis à toutes les faiblesses humaines. Ne pourrait-il donc arriver qu'en dictant une définition de foi ou de morale il se laissât guider par quelque passion, ou qu'il mit du caprice et de la légèreté dans son enseignement ?

Non ; car Dieu qui a promis au Pape l'Infaillibilité, ne peut permettre que par passion, par caprice, par défaut d'étude, il fasse jamais une définition erronée. Nous en venons toujours à ce point : l'Infaillibilité ne tient ni à la vertu ni à la science de l'homme ; elle dépend de l'assistance de Dieu, qui n'exclue pas cependant l'étude et les recherches de la Théologie.

Très bien : mais il n'y a pas de raisonnement qui puisse prévaloir contre les faits. Vos raisons sont excellentes ; néanmoins l'histoire est là, pour démontrer que, malgré leur infaillibilité, quelques Papes sont tombés dans l'erreur.

Sont tombés dans l'erreur en donnant à l'Église des enseignements sur la foi ou sur la morale !... Oh ! non ! Jamais ! - C'est ici le point capital. Tout ce qu'on a dit et répété au sujet d'autres chutes, d'autres méprises des Papes, vraies ou fausses, n'a rien à faire dans la question qui nous occupe. Parmi toutes ces définitions, émanées des Papes, qu'on cherche une définition fautive, une définition concernant la morale ou la foi qui ait du être rétractée ou réformée par son auteur lui-même, ou par ses successeurs ou par l'Église : on ne la trouvera pas. Vous découvrirez dans l'histoire quelque trait qui accuse la conduite des Papes ; mais un fait, un seul fait qui aille contre leur Infaillibilité dans les définitions doctrinales en matière de foi ou de mœurs, ce fait est encore à découvrir et à démontrer. L'histoire nous apporte donc une magnifique confirmation de la doctrine de l'Infaillibilité récemment définie par le Concile du Vatican.

V - CONCLUSION PRATIQUE.

Désormais la définition est faite. Il ne reste plus aux catholiques qu'à s'incliner, mais cette définition a-t-elle été un bien ou un mal ?... Et d'abord était-il besoin de la porter ?

Non seulement il en était besoin, mais c'était une véritable nécessité. Après tout le bruit qui s'était fait contre l'Infaillibilité du Pape, la définition de la vérité n'était pas seulement opportune, elle devenait absolument nécessaire. Et, même en dehors de cette considération, elle était sous beaucoup de rapports très opportune et très utile pour le bien de l'Église. Avant la définition on pouvait la discuter de bonne foi ; mais aujourd'hui la question de son opportunité est tranchée, tout aussi bien que celle de sa vérité. Le Concile, assisté par le Saint-Esprit, a parlé : qui osera dire que, sans doute il a défini un dogme important révélé de Dieu, mais qu'il eût fait plus prudemment de se taire et de laisser l'erreur se propager ?

Toutefois cette bienheureuse définition a fait naître la discorde et les contradictions. Voyez la conduite de certains gouvernements, voyez la secte de ces nouveaux hérétiques, qui se donne le nom de vieux-catholiques ?

Tant pis pour eux ; c'est leur faute. Il n'est que trop vrai qu'il se produise des scandales pour faire discerner les vrais catholiques des faux. D'autres Conciles aussi et d'autres définitions ont soulevé des contradictions même plus violentes, et des révoltes plus redoutables encore. Jésus-Christ fut salué dans le Temple par le saint vieillard Siméon comme un signe de contradiction : ainsi en est-il de Son Vicaire ici-bas. La faute en est toute entière à ceux qui tournent à leur ruine une définition qui, pour eux aussi, eût été un instrument de salut, s'ils avaient su s'incliner humblement devant elle, au lieu de se briser la tête contre la pierre que Jésus-Christ Lui-même, pour le bien de Son Église, a déposée dans ses fondements.

Oui, l'Infaillibilité est un beau privilège pour celui qui est chargé d'enseigner la vérité au monde : mais elle pèse lourdement sur ceux qui doivent se soumettre à ses définitions ?

Ne parlez pas ainsi. Ce n'est pas pour son avantage que le Pape a reçu l'Infaillibilité, mais pour le bien des fidèles. Et n'est-ce pas en effet un bien inappréciable pour le monde, que de posséder une chaire de vérité, une autorité infaillible qui lui enseigne la foi et la morale ?

Soit ! mais en donnant tant de relief à ce principe d'autorité infaillible, vous supprimez la liberté de la science, la liberté de progrès, la liberté de la civilisation moderne, la liberté de la raison ?

Laissez donc là toutes ces libertés ! c'est de la licence qu'il s'agit et de la licence de l'erreur. Est-ce que cette licence-là vous paraît un bien ? Et n'est-ce pas au contraire un grand bien pour la science, pour le progrès, pour la civilisation que d'avoir un docteur vivant, qui, au nom de Dieu, combatte l'erreur et enseigne la vérité sur tout ce qui touche à la foi et à la morale. Et certes, que cela ait été solennellement défini, c'est là un immense avantage pour la foi et pour la raison, pour les particuliers et pour les peuples, pour l'Église et pour la société tout entière.

Je conçois que la définition étant portée, il ne nous reste plus qu'à nous soumettre aux décisions du Pape par amour ou par force.

Par amour, seulement par amour ! L'obéissance des catholiques aux enseignements du Pape doit être entière, spontanée, affectueuse, filiale. La définition de l'Infaillibilité nous oblige à la reconnaissance envers Dieu qui nous a donné un Pasteur infaillible dans la foi et la morale ; à la reconnaissance envers le Concile qui nous a mieux fait connaître ce grand bienfait de Dieu ; à la soumission, au dévouement, à l'amour envers le Pape et la chaire de saint Pierre, qui est la chaire de vérité ; enfin, à un amour tout particulier envers Pie IX, le Pontife infaillible de la Vierge Immaculée, qui, après avoir glorifié Marie en définissant son Immaculée Conception, a vu le Concile du Vatican définir l'Infaillibilité pontificale.

Ce sont là les fruits qu'avec la grâce de Dieu j'espère avoir recueillis des instructions que j'ai entendues sur l'Infaillibilité du Pape.